Conférence internationale du Travail

Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-onzième session, Genève, 2003

17

Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget et autres questions financières

Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux

1. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie les 4 et 5 juin 2003, M. J.-J. Elmiger (Suisse) étant président et rapporteur, et M. L. Mantilla Huerta (Equateur), vice-président.

Demandes d'autorisation de participer au vote conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail
(Première question à l'ordre du jour)

2. Il n'y a pas eu d'intervention des membres de la commission sur ce point.

Etat du recouvrement des contributions des Etats Membres
(Deuxième question à l'ordre du jour)

3. La commission était saisie du document C.F./D.2 contenant des informations sur l'état du recouvrement des contributions des Etats Membres au 30 mai 2003.

4. Le représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a annoncé que, depuis la préparation du document, des contributions ont été reçues des Etats Membres suivants:

Pays	Francs suisses
Swaziland	6 930
Malawi	6 046
Bahreïn	64 755
Lettonie	35 280
Total	113 011

5. La représentante du gouvernement du Liban a déclaré que l'Organisation recevrait bientôt la contribution de son gouvernement pour 2003.

6. ***La commission a pris note des informations contenues dans le document.***

Traitement des excédents – amendements au Règlement financier

(Troisième question à l'ordre du jour)

7. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget pour 2004-05 et autres questions financières, contenant un projet de résolution concernant des amendements au Règlement financier.

8. La membre gouvernementale de la France a rappelé que son gouvernement avait précédemment émis de fortes réserves au sujet de la proposition d'amendements au Règlement financier soumise au Conseil d'administration en mars dernier. Elle estime toujours que cette proposition ne constitue pas le meilleur moyen de régler le problème des arriérés de paiement. Cela crée un précédent pour les autres institutions des Nations Unies et constitue un encouragement pour les Etats qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations plutôt qu'un règlement du problème des arriérés. Elle rappelle les objections de la France à l'égard du Compte de programmes spéciaux destiné à financer des activités hautement prioritaires et les amendements proposés en mars par la France. Il ne s'agit pas ici d'une logique de programmation et, en outre, les activités hautement prioritaires relèvent du budget ordinaire, et de lui seulement. Un tel compte serait mieux utilisé pour des questions exceptionnelles non prévues. Toutefois, elle ne souhaite pas s'opposer au consensus.

9. La membre gouvernementale du Liban a expliqué qu'en tant que non-membre du Conseil d'administration, elle n'était pas aussi bien informée que d'autres membres présents à la commission et a demandé des éclaircissements. Se référant à la question 3 figurant à la page 7, elle demande comment l'excédent est survenu, et dans quels programmes les sommes virées au Compte de programmes spéciaux seraient dépensées.

10. Le Trésorier par intérim a expliqué qu'en vertu de l'article 18.3 proposé, certains excédents seraient transférés sur un compte de programmes spéciaux. Ces excédents surviennent lorsque les contributions reçues durant une période biennale dépassent le budget des dépenses approuvé en raison du paiement d'arriérés durant cette même période biennale.

11. Le membre gouvernemental de l'Inde, tout en reconnaissant que des amendements éventuels au Règlement financier ont été discutés depuis un certain temps, a déclaré avoir encore du mal à suivre la logique de la proposition. L'argument semble être que, si les activités du programme d'une période donnée sont compromises en raison d'une pénurie de fonds, l'OIT pourrait, une fois les arriérés reçus durant la période biennale suivante, se lancer dans un plus grand nombre d'activités que celles programmées pour la période concernée. Il semblerait plus indiqué d'emprunter les sommes au Fonds de roulement ou par l'un des mécanismes internes de prêts de l'OIT lorsque les contributions sont insuffisantes. Il n'y a aucune nécessité de créer un dispositif spécial pour recueillir les arriérés qui seraient utilisés pour des projets non prévus dans le programme et budget.

12. Le Trésorier par intérim a expliqué que le Directeur général a toujours eu pour objectif primordial de dépenser le budget approuvé dans sa totalité. Les mécanismes tels que le Fonds de roulement, qui s'élève à 35 millions de francs suisses, lui permettent de le faire en fournissant une source de liquidités lorsque les contributions ne sont pas toutes parvenues. La raison d'être de la proposition est d'éviter les dérogations au Règlement financier qui, comme l'a reconnu le Conseil d'administration en mars 2002, portent

atteinte à la discipline financière de l'Organisation. Au cours des discussions de 2002, une distinction a été établie entre deux types d'excédents: ceux qui découlent d'une sous-utilisation des crédits, qui seraient restitués aux Etats Membres, et ceux qui proviennent du paiement d'arriérés. Seuls ceux découlant de la dernière situation seraient virés sur le Compte de programmes spéciaux. Ce compte serait utilisé pour des priorités qui seraient identifiées durant d'autres périodes que celles consacrées à la planification du Programme et budget, mais elles seraient en conformité avec le cadre stratégique. Elles seraient toutes déterminées par le Conseil d'administration, conformément aux principes de la budgétisation stratégique et de la gestion basée sur les résultats, et seraient accompagnées, entre autres, d'une description expliquant les rapports qu'entretiennent les propositions et les activités financées sur le budget ordinaire. Elles seraient limitées dans la durée et n'entraîneraient aucune demande de financement supplémentaire.

13. Le membre gouvernemental de l'Inde a déclaré redouter que des programmes ne soient mis au point par l'Organisation uniquement parce que des fonds sont disponibles. En fait c'est le processus inverse qui devrait avoir lieu; on ne devrait être à la recherche de fonds que lorsque l'on estime que des programmes méritent d'être financés.

14. Le président a rappelé que les décisions concernant l'utilisation des surplus découlant des arriérés seraient prises au sein du Conseil d'administration, où tous les membres seraient manifestement à même de contribuer aux choix les plus judicieux, et donc à la meilleure utilisation possible des ressources.

15. Le membre gouvernemental de l'Australie a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'accepter les amendements proposés au Règlement financier. Les contributions devraient être payées dans leur intégralité et dans les délais, et les excédents, restitués aux Etats Membres, conformément à l'article 18. Les programmes réellement prioritaires devraient être financés dans le cadre du programme et budget. Les dérogations ne devraient être accordées qu'à titre exceptionnel. Toutefois, il ne s'opposera pas au consensus.

16. Le membre gouvernemental de la Fédération de Russie a soutenu la déclaration du représentant du gouvernement de l'Australie. Il souhaite confirmer les réserves qu'il a précédemment émises sur la question, et reste d'avis que les excédents devraient être restitués aux Etats Membres.

17. Le membre gouvernemental du Canada a reconnu que la proposition vise à trouver une solution au problème de dérogation au Règlement financier, qui revient régulièrement. Il partage le point de vue du représentant du gouvernement de l'Australie en ce qui concerne l'article 18 mais est disposé à se rallier à un consensus.

18. Le membre gouvernemental de la Turquie a fait observer que la solution idéale est bien évidemment que les Etats paient leurs contributions en temps voulu. Cela étant, il n'en a pas été ainsi par le passé et il risque fort d'en être de même à l'avenir. Il s'est demandé si, en l'espèce, le terme «excédent» est le plus approprié.

19. Le membre gouvernemental du Brésil a indiqué qu'il appuie la proposition d'amendement de l'article 18 depuis le début pour les raisons suivantes. Au cours de l'exercice biennal précédent, le non-recouvrement en temps voulu de contributions a provoqué un déficit de ressources et l'Organisation a été contrainte d'ajuster ses programmes en conséquence. Lorsque, au cours de l'exercice biennal suivant, les Etats procèdent au paiement d'arriérés de contribution, l'OIT, logiquement, doit consacrer le montant de ces versements aux programmes pour lesquels ils avaient initialement été prévus. Si l'on doit reverser des sommes provenant du recouvrement d'arriérés aux Etats Membres, c'est comme si l'on transférait tout simplement ces sommes d'un Etat à un autre. Au cours des cinq derniers

exercices biennaux, le Conseil d'administration s'est interrogé, à plusieurs occasions, sur ce qu'il convenait de faire d'excédents résultant du recouvrement d'arriérés de contributions. A chaque fois, il a été décidé de déroger au Règlement financier et d'allouer la plus grande partie de l'excédent aux programmes du BIT. Plutôt que d'avoir une discussion de ce type tous les deux ans, il serait préférable d'intégrer la solution à ce problème dans le Règlement financier. Le membre gouvernemental du Brésil a dit être disposé à appuyer la proposition même si la façon dont elle est libellée ne lui donne pas entièrement satisfaction. Dans la mesure où il ne semble pas exister de mécanisme prévoyant de reverser aux Etats Membres une partie de l'excédent, il préférerait que l'article 11.9 soit libellé de façon à permettre plus de flexibilité.

20. La membre gouvernementale du Royaume-Uni, appuyant les observations faites par l'Australie, le Canada et la France, a dit maintenir les réserves formulées à propos des amendements proposés, pour les raisons exprimées au cours de précédentes réunions du Conseil d'administration. Elle reconnaît toutefois qu'une majorité des intervenants semble être en faveur de la proposition et ne souhaite pas faire obstacle au consensus.

21. Le membre gouvernemental du Japon a indiqué qu'il importe de faire en sorte que les dépenses imputées sur le Compte de programmes spéciaux pour des activités hautement prioritaires n'entraînent aucune obligation future. Le financement de ce compte doit également être examiné au cours de futures réunions du Conseil d'administration. Conformément à l'article 18.3, les excédents résultant du recouvrement d'arriérés de contributions seront virés au Compte de programmes spéciaux et le membre gouvernemental du Japon voudrait être sûr que toute utilisation de ce compte fera l'objet d'un examen avant que des sommes en soient prélevées. Il faut, selon lui, examiner soigneusement les amendements au Règlement financier et, à cet égard, il a demandé des précisions en ce qui concerne le lien entre l'article 18.3 et l'article 21.

22. Le Trésorier par intérim a expliqué que le lien entre le Fonds de roulement et le Compte de programmes spéciaux transparaît implicitement à l'article 18.3. L'utilisation du Fonds de roulement, tel que prévu à l'article 21 du Règlement financier, a pour objet premier d'aider le Directeur général à pleinement exécuter le budget et le fonds sert généralement à financer les dépenses budgétaires en attendant le versement des contributions. L'article 21.2 *a)* dispose que les sommes prélevées sur le fonds seront remboursées lors du recouvrement des arriérés de contributions. Ce remboursement est donc absolument prioritaire. Par ailleurs, aux termes de l'article 21.2 *b)*, le fonds doit servir à financer des dépenses engagées pour faire face à des besoins imprévus ou à des circonstances exceptionnelles avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a autorisé des dépenses supplémentaires à chaque exercice biennal, mais elles ont été financées, en premier lieu, par des économies réalisées sur la partie I du budget, au cours du même exercice biennal, puis par la partie II, dont le montant des dépenses imprévues s'élevait à 875 000 dollars E.-U. Ce n'est que lorsque ces deux sources de financement ont été épuisées que le Fonds de roulement a été sollicité. Ce fonds n'a pas été utilisé pour le financement de dépenses imprévues depuis de nombreux exercices. Si le Bureau doit engager des dépenses pour faire face à des besoins imprévus ou à des circonstances exceptionnelles, après approbation du Conseil d'administration, au titre de l'article 21.2 *b)*, ces dépenses doivent tout d'abord être financées par des excédents provisoires. Le remboursement des sommes prélevées sur le Fonds de roulement a priorité sur tout transfert sur le Compte de programmes spéciaux. Il explique finalement que le Règlement financier et les amendements proposés définissent clairement l'ordre de priorité en ce qui concerne la mise en œuvre des excédents. Ils garantissent la priorité du remboursement du Fonds de roulement, ce qui fait qu'il n'est pas possible que l'on augmente les contributions des Etats pour reconstituer le Fonds de roulement alors que des excédents sont retenus dans le Compte de programmes spéciaux.

23. Le membre gouvernemental de l'Algérie a dit souscrire à la proposition, mais il trouve que la formulation n'est pas très claire. De fait, il ne s'agit pas réellement d'un excédent mais plutôt de recettes résultant du recouvrement d'arriérés de contributions. Ce problème sémantique donne à penser que la santé financière de l'OIT est telle que l'Organisation pourrait satisfaire tous ses besoins en utilisant l'excédent. Ce n'est bien évidemment pas le cas puisqu'un budget à croissance zéro est imposé depuis environ vingt-cinq ans. C'est pourquoi il conviendrait de revoir la terminologie employée. Enfin, le membre gouvernemental de l'Algérie a réaffirmé la nécessité de consultation en ce qui concerne le choix des activités hautement prioritaires qui seront financées par le Compte de programmes spéciaux.

24. En réponse aux observations des membres gouvernementaux de la Turquie et de l'Algérie, le Trésorier par intérim a reconnu que l'emploi du terme «excédent» lui-même peut prêter à confusion puisqu'il faut maintenant le qualifier selon le type d'excédent en question. Ce terme a un sens différent à l'article 18.2 et à l'article 18.3 du projet de règlement mais, étant donné que les deux acceptions s'excluent mutuellement, le risque de confusion des deux articles en question est pratiquement inexistant. Le projet de règlement énonce des règles simples quant aux sommes qui pourraient être transférées sur le Compte de programmes spéciaux en vertu de l'article 18.3 et quant aux sommes qui seraient reversées aux Membres en vertu de l'article 18.2. Cette distinction apparaîtra clairement une fois que le premier ensemble de comptes vérifiés de l'Organisation sera disponible, ces deux montants figurant explicitement dans l'état (Recettes et dépenses, évolution des réserves et solde des fonds) des comptes vérifiés.

25. Le membre gouvernemental de l'Allemagne a appuyé les déclarations faites par la France et le Royaume-Uni, entre autres, et expliqué que la résolution était critiquable, selon lui pour deux raisons: premièrement, le principe de la transparence, pour ce qui a trait au budget des dépenses, semble finalement écorné et, deuxièmement, la proposition semble donner raison aux Etats qui ne paient pas dans les délais.

26. La membre gouvernementale du Guatemala a expliqué qu'en tant que non-membre du Conseil d'administration, elle n'a pas participé au débat antérieur sur la question, mais qu'en tant que membre du GRULAC elle soutient la déclaration faite au nom de ce groupe. Elle préférerait voir la totalité de l'excédent utilisée au financement d'activités, mais elle est prête à accepter la solution du consensus consistant à rendre une partie de l'excédent aux Etats Membres.

27. Le membre gouvernemental du Portugal a fait valoir qu'il est d'usage de ne pas rouvrir, à la Conférence, un débat sur lequel le Conseil d'administration est déjà parvenu à une décision par consensus. L'orateur a adhéré au consensus obtenu au sein du Conseil d'administration, et continue à le faire pour trois raisons: premièrement, il importe de se souvenir que la question a été soulevée en premier lieu parce que d'importants contributeurs de l'OIT n'ont pas payé leur contribution dans les délais. Deuxièmement, comme l'a indiqué le représentant du gouvernement de l'Algérie, la proposition apporterait une résolution claire sur la manière de régler le problème du traitement des excédents. Les excédents résultant d'une sous-utilisation des crédits du budget seraient restitués aux Membres, tandis que ceux résultant du paiement d'arriérés pourraient être utilisés pour exécuter des programmes. Enfin, si les excédents générés par le paiement d'arriérés devaient être systématiquement restitués aux Membres, ceci représenterait une prime aux Membres qui paient en retard.

28. La membre gouvernementale de la Nouvelle-Zélande a déclaré que les excédents, en principe, devraient être restitués aux Etats Membres. Reconnaissant qu'il y a eu consensus au sein du Conseil d'administration, elle ne souhaite pas remettre les choses en question.

Elle souhaite néanmoins insister sur le fait que les projets financés par le Compte de programmes spéciaux devraient s'insérer judicieusement dans les activités de base du programme et budget, devraient utiliser les ressources de façon optimale sur le plan économique, et ne devraient pas susciter l'espoir qu'elles seront suivies d'autres prestations financières.

29. Le représentant du gouvernement du Pakistan a approuvé l'esprit de la proposition. Il a compris que le BIT pouvait être considéré comme amoindri dans sa capacité d'action par la réception tardive de contributions. L'Organisation n'effectue pas nécessairement des ponctions sur le Fonds de roulement et n'entend pas imposer une charge supplémentaire aux Etats qui ont payé à temps. Il espère que, en contribuant au consensus, il ne cautionne pas une organisation diminuée dans sa capacité d'action. Il convient que le budget soit tout à fait au complet pour couvrir chaque aspect des activités du BIT.

30. Le représentant du gouvernement de l'Inde a fait observer que la finalité de ces propositions n'était pas claire. Le BIT se retrouve dans l'incapacité d'engager des dépenses lorsque des contributions n'ont pas été reçues, mais cette incapacité est également structurelle. Le Bureau est largement en mesure d'emprunter sur un plan interne au-delà du solde de 35 millions de francs suisses du Fonds de roulement. En 2002, il a emprunté 30 millions de francs suisses sur un plan interne. Il considère que ce serait une meilleure solution de disposer d'un Fonds de roulement plus important auquel on pourrait recourir pour financer des activités lorsque des contributions n'ont pas été reçues. Le Fonds serait alors reconstitué plus tard par le paiement des arriérés. Cela permettrait d'avoir un programme clair et unifié d'activités financées avec le budget ordinaire, sans qu'il existe un courant parallèle de projets ponctuels. Très peu d'institutions des Nations Unies ont permis que soit créé un deuxième compte parallèle.

31. Le Trésorier par intérim a expliqué que le solde du Fonds de roulement a en fait été réduit de 19 millions de francs suisses avec effet à partir de 1993, à la suite des amples discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil d'administration et de l'approbation par la Conférence. Les amendements qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier sont conformes à l'orientation donnée par le Conseil d'administration. En mars 2002, celui-ci a demandé au Directeur général de proposer des amendements qui permettraient de traiter les excédents de manière appropriée. En novembre 2002, des propositions plus spécifiques ont donc été examinées au sein de la Commission du programme, du budget et de l'administration concernant les deux types d'excédents qui pouvaient se présenter suivies des recommandations et du projet de résolution en mars 2003. De nombreux Membres ont stipulé les conditions dans lesquelles ce compte pourrait être utilisé, et le Directeur général a confirmé que les projets seraient choisis uniquement en fonction des principes de la budgétisation stratégique. Le risque d'avoir une série de programmes parallèles ou de projets spéciaux sans rapport avec les activités de base est limité du fait que le Compte de programmes spéciaux doit être approuvé par le Conseil d'administration qui s'occuperait de ce type de questions. Les arrangements propres à d'autres institutions sont différents, et il est difficile de faire des comparaisons. Une institution place les arriérés sur un compte de revenus divers; une autre reporte un certain pourcentage des sommes non dépensées sur le prochain biennium, tandis qu'une autre permet que la totalité des fonds sous-utilisés soit reportée sur une période de quatre ans; une institution spécialisée ayant son siège à Rome accepte, dans le cadre d'un programme spécifique, que des montants soient reportés pour financer des excédents de dépenses du biennium suivant. Le Règlement financier de l'OIT prévoit la restitution aux Membres des sommes qui n'ont pas été entièrement dépensées, des primes nettes et des crédits provenant du Fonds d'incitation. La proposition semble pouvoir s'accorder avec les autres règlements financiers de l'OIT.

32. Le représentant du gouvernement de l'Equateur a approuvé la proposition et a remercié le Bureau des éclaircissements fournis concernant l'utilisation du Compte de programmes spéciaux. Cette proposition permet d'allouer clairement les excédents.

33. ***La commission recommande à la Conférence d'adopter cette résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Proposition de dons de terrain des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie
(Quatrième question à l'ordre du jour)

34. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget pour 2004-05 et autres questions financières, contenant un projet de résolution concernant deux dons de terrain au BIT.

35. La membre gouvernementale de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a remercié les deux gouvernements pour leurs dons et a appuyé la résolution.

36. ***La commission recommande à la Conférence d'adopter cette résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail
(Cinquième question à l'ordre du jour)

37. La commission était saisie du document C.F./D.5, contenant un projet de résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'OIT.

38. ***La commission recommande à la Conférence d'adopter cette résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Propositions de programme et de budget pour 2004-05
(Sixième question à l'ordre du jour)

39. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget pour 2004-05 du Directeur général, que le Conseil d'administration avait examinées dans un premier temps à sa 286e session (mars 2003). La commission était également saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2004-05 et autres questions financières contenant un rapport d'examen des propositions initiales du Directeur général établi par la commission sur les questions de répartition des contributions du Conseil d'administration. Le rapport II contenait également un rapport sur la discussion concernant le projet de barème des contributions des Etats Membres pour 2004.

40. Le Directeur général a soumis à la Commission des finances les Propositions de programme et de budget pour 2004-05, et souligné qu'elles avaient fait l'objet d'une discussion approfondie à la Commission du programme, du budget et de l'administration lors de la session de mars 2003 du Conseil d'administration. Ces débats avaient été très riches et avaient donné lieu à des suggestions fort pertinentes. Les propositions de programme et de budget s'articulaient autour de deux grands objectifs. Le premier d'entre eux avait trait au renforcement de l'Agenda pour le travail décent, tel que défini dans le

Cadre stratégique en vigueur jusqu'en 2005. Le deuxième objectif consistait à mettre davantage l'accent sur les résultats au niveau des pays. Les propositions reflètent un important transfert de ressources aux régions, soit un montant de 6,8 millions de dollars E.-U., représentant 10 pour cent de leur budget actuel pour le personnel des services organiques. La répartition sera plus ou moins la suivante: un tiers pour l'emploi, un tiers pour la protection sociale (y compris le VIH/SIDA) et le reste partagé entre les autres objectifs stratégiques et objectifs d'action communs. Le renforcement et l'amélioration de la capacité d'exécution dans l'ensemble des régions répondent aux attentes d'une majorité écrasante des mandants. En outre, il est proposé de réaffecter 2 millions de dollars E.-U. aux programmes techniques grâce aux économies faites sur les coûts administratifs.

41. A l'appui de ces objectifs, l'engagement a été pris de renforcer encore la gestion fondée sur les résultats à tous les niveaux du Bureau. L'application des décisions visant à renforcer la gestion conjuguée aux investissements dans les technologies de l'information dans le cadre du système IRIS aboutira à des méthodes de gestion plus efficaces et intégrées ainsi qu'à de meilleures procédures de programmation, y compris au niveau des pays. Elle permettra en outre d'affiner les indicateurs de performance et de mieux définir les responsabilités et de rendre plus systématique l'évaluation. Le suivi des résultats sera facilité. Ces mesures renforceront les capacités globales de gestion et donc d'exécution. L'accent a été mis sur une plus grande transparence des ressources totales disponibles grâce à une présentation plus claire du budget, indiquant, pour chaque objectif stratégique, la ventilation des ressources entre budget ordinaire, ressources attendues pour la coopération technique et excédents.

42. Le Conseil d'administration a recommandé à la Conférence d'approuver les propositions de programme et de budget, évaluées provisoirement à 448 millions de dollars E.-U., sur la base du taux de change budgétaire de 2002-03. Au cours des débats fructueux qui ont eu lieu au sein de la Commission du programme, du budget et de l'administration, les orientations stratégiques des propositions ont été appuyées avec force. Les délégués ont noté l'importance de la contribution de l'OIT à la réalisation des objectifs nationaux de promotion des principes et droits fondamentaux au travail, d'élargissement du dialogue social, de création d'emplois productifs et de développement de la protection sociale. Les quatre objectifs stratégiques ont été jugés particulièrement bien adaptés aux défis résultant de la mondialisation et aideront les pays à se rapprocher des Objectifs de Développement du Millénaire, notamment dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Un certain nombre d'orientations très utiles ont été données en ce qui concerne l'importance à accorder notamment aux domaines suivants: l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, l'économie informelle, la modernisation et l'efficacité de l'activité normative internationale dans le domaine du travail, la santé et la sécurité, le dialogue social et l'intégration des questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes. Le Conseil d'administration a appuyé à l'unanimité un programme de lutte contre les conséquences de la pandémie du VIH/SIDA pour les travailleurs et leur famille, et il a été proposé d'augmenter de 500 000 dollars E.-U. les crédits alloués à ce programme, dans les limites du budget global. Avec l'équipe de direction et les directeurs régionaux, il sera procédé à un examen approfondi de la façon de mieux intégrer les actions de lutte contre le VIH/SIDA dans l'ensemble des activités de l'Organisation.

43. Une fois parvenu à un accord sur les questions de fond de ces propositions, le Conseil d'administration a abordé la question du niveau du budget. Une majorité écrasante de membres gouvernementaux et des groupes employeurs et travailleurs ont soutenu le budget tel que présenté, y compris une provision destinée à couvrir une augmentation des coûts. Un certain nombre de gouvernements ont émis des réserves au sujet de la recommandation adoptée par le Conseil d'administration. Le Directeur général a remercié tous ceux qui ont

apporté leur soutien à ces propositions, en particulier les pays pour qui cette décision a été difficile en raison de leur situation économique, notamment les pays en développement. Il résulte de ce soutien massif qu'aucune coupure dans le programme ne sera nécessaire. Le président comprend bien que, pour certains grands contributeurs, une croissance nominale zéro soit l'option préférée, et il est important de prendre acte de cette opinion.

44. Les quatre dernières années ont vu un dialogue suivi et constructif sur le programme et budget de l'OIT. Le président a fait part de son sentiment concernant les lacunes des discussions sur la croissance réelle zéro et la croissance nominale zéro. Il partage le point de vue exprimé par certains orateurs pendant les discussions du Conseil d'administration en mars 2003, selon lequel la réduction larvée du niveau réel du budget, opérée pendant plus de deux décennies, a atteint ses limites et qu'il était temps d'ouvrir un débat politique sur cette question. Cela dit, l'OIT doit fonctionner avec le niveau de ressources qui a été approuvé. Dans le cadre de la budgétisation stratégique, fondée sur des priorités clairement établies, l'Organisation s'est efforcée de gérer l'augmentation des demandes et la baisse des ressources réelles du budget ordinaire, et ce de deux manières. Tout d'abord, une politique systématique de réduction des coûts et de gains d'efficacité a été poursuivie, qui s'est traduite par une série de réductions sur les trois budgets présentés, à savoir 16 pour cent dans les services d'appui, 9 pour cent dans les services aux réunions et 4 pour cent dans les services de gestion. Malgré ces réductions, les activités du programme ont été plus ciblées et les mandants ont bénéficié de services plus concrets.

45. La seconde réponse aux contraintes budgétaires a consisté à privilégier, avec succès, une intensification des activités extrabudgétaires de coopération technique au cours de ces quatre dernières années. Les 226 millions de dollars E.-U. apportés par les donateurs en 2004-05 sont la preuve que nos programmes gardent toute leur utilité. Le détail de l'information concernant les modalités d'utilisation de ces fonds par domaine technique est donné dans le document du programme et budget. La confiance témoignée par les donateurs à l'Organisation permettra à celle-ci de démontrer de manière tangible comment des politiques et des programmes opérationnels peuvent être mis en œuvre dans le respect des valeurs de l'OIT, comme l'atteste le rapport intitulé «*S'affranchir de la pauvreté par le travail*», présenté à cette session de la Conférence. Une gestion responsable de la coopération technique financée avec des ressources extrabudgétaires suppose que l'on dispose de ressources suffisantes au budget ordinaire. Le Comité directeur de l'IPEC reçoit fréquemment des appels pour que soient augmentés les fonds du budget ordinaire pour les activités liées au travail des enfants. On en comprend aisément le bien-fondé, surtout s'il s'agit de principes et de droits fondamentaux. IPEC et Déclaration disposent, au budget ordinaire, de ressources dépassant largement 6 millions de dollars E.-U., y compris le personnel permanent basé dans les régions, un niveau de ressources qui, comme l'a indiqué le président, a été difficile à atteindre avec une croissance zéro.

46. Comme l'ont déclaré un certain nombre d'orateurs à la session de mars 2003 du Conseil d'administration, la croissance rapide des programmes de coopération technique financés par les donateurs, conjuguée à la baisse du budget ordinaire en termes réels, est une source de préoccupation. Ce déséquilibre risque de remettre en question les priorités définies dans le budget approuvé par la Conférence et de compromettre la capacité de l'Organisation d'exécuter le programme de coopération technique. Rechercher une meilleure répartition des ressources extrabudgétaires entre les quatre objectifs stratégiques et un meilleur équilibre entre les ressources extrabudgétaires et celles du budget ordinaire est incontestablement une priorité. Cela étant, les demandes émanant d'un certain nombre de pays pour que soit poursuivie une politique axée sur les gains d'efficience, avec présentation de rapports au Conseil d'administration selon des modalités appropriées, ont également été intégrées, et cette approche sera maintenue. La structure des grades sera analysée afin de tirer parti des départs à la retraite pour recruter de nouveaux

fonctionnaires à des grades inférieurs, tout en prenant en considération les aspirations légitimes en matière de carrière et en veillant à assurer un partage mieux équilibré des grades P5 à D2 entre les sexes, ceci dans le cadre d'une politique cohérente de développement des ressources humaines. Il souligne sa volonté de poursuivre ces efforts afin d'identifier et de mettre en œuvre des mesures d'économie. Des réductions sont notamment à prévoir dans la durée, la structure et les coûts de toutes les réunions, y compris le Conseil d'administration et la Conférence, de même que les conditions de voyage du personnel et des participants aux réunions, y compris les sessions du Conseil d'administration et de la Conférence; les contrats de fournitures vont être renégociés, la documentation destinée au Conseil d'administration sera diminuée de 25 pour cent d'ici à la fin de 2005, et d'autres réductions seront systématiquement recherchées.

47. Cependant, les économies qu'il est déjà proposé de faire dans le budget représentent un engagement majeur qu'il sera difficile de tenir. Si l'on veut bien être attentif aux conseils et préoccupations exprimés par nombre d'orateurs à la session de mars du Conseil d'administration, il sera difficile de procéder à des coupures supplémentaires dans les services d'appui sans que l'efficacité globale de nos activités ne s'en ressente. Les gains d'efficience devraient aboutir à un accroissement des services aux Etats Membres et non pas entraîner des réductions budgétaires.

48. La provision proposée pour couvrir une augmentation des coûts représente un total de 14 millions de dollars E.-U. sur la période biennale du programme, soit 3,2 pour cent du budget total en dollars constants. Ce pourcentage est une mesure globale obtenue à partir de plusieurs estimations des augmentations de coûts sur la période du programme pour les différents postes budgétaires, y compris les salaires, la sécurité du personnel et des aspects connexes pour lesquels des décisions ont déjà été prises par l'Assemblée générale, que nous sommes tenus de suivre. Le reste des augmentations de coûts se fonde en grande partie sur des prévisions établies il y a quelques mois concernant le taux d'inflation pour 2004 et 2005, estimé à 1 pour cent par an pour Genève. L'UBS s'attend désormais à une augmentation de 1,2 pour cent en 2004, le Dow Jones devrait avoisiner un taux d'inflation de 2 pour cent en 2005, et la Banque nationale suisse pense que l'inflation dépassera les 2 pour cent dans la seconde moitié de 2005. En d'autres termes, sur un plan technique, les augmentations de coûts proposées en mars sont probablement trop faibles.

49. Le Directeur général a insisté sur le fait que la provision destinée à couvrir les augmentations de coûts est conforme à une ligne de prudence budgétaire. Sur les trois budgets proposés à la Conférence pour une période de six ans, l'accroissement global des coûts représente au total 4,6 pour cent, soit une moyenne annuelle modeste de 0,75 pour cent. Cet effort traduit une gestion prudente des ressources. Toute réduction aurait pour effet, sur le plan pratique, d'affaiblir l'effort visant à renforcer la capacité de service aux mandants sur le terrain, ce qui affecterait directement le transfert de ressources aux régions qui a été proposé et hypothéquerait lourdement la priorité commune, à savoir le renforcement des services du BIT au niveau des pays.

50. L'objectif de travail décent comme principale réponse aux aspirations des travailleurs et des familles du monde entier à une vie meilleure a été soigneusement élaboré sur la base d'un engagement commun. Cet objectif énonce en langage simple ce qu'est la vraie mission de l'OIT. La mondialisation a été identifiée comme une tendance à façonner les destinées individuelles et nationales qui, si elle ouvre aujourd'hui des possibilités nouvelles, est également une source de nouveaux dangers. Les gens veulent que la mondialisation soit, pour les sociétés et pour les pays, synonyme d'opportunités plus nombreuses et plus intéressantes, et qu'elle leur apporte notamment des emplois décents. C'est un sentiment de plus en plus partagé à l'échelle mondiale que les règles du jeu ne sont pas équitables vis-à-vis des catégories défavorisées, que celles-ci soient des

personnes, des entreprises ou des pays. Ce sentiment d'iniquité engendre l'anxiété, le rejet et parfois la violence. Dans ce processus, l'OIT apparaît comme le lieu naturel du dialogue et de la convergence dans la recherche de solutions fondées sur l'ouverture des économies et des sociétés. L'Agenda pour le travail décent est perçu comme une approche responsable qui répond aux besoins des personnes, des familles et des communautés. Cela n'est pas surprenant. Si l'idée selon laquelle les solutions doivent être trouvées par les acteurs et les institutions qui sont proches du problème, il ne fait aucun doute que de toutes les organisations internationales, l'OIT, de par son caractère tripartite, est plus proche des entreprises et des espaces de travail de l'économie réelle.

51. Cependant, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de par le monde éprouvent de grandes difficultés à promouvoir le travail décent dans le contexte actuel de l'économie mondiale et des contraintes nationales. Ceci explique qu'ils soient de plus en plus nombreux à partager notre conception et à solliciter nos services. Le président indique qu'il a eu l'honneur de signer récemment, avec le Président Lula du Brésil, un mémorandum d'accord pour la promotion d'un agenda pour le travail décent au Brésil, qui serait mis en œuvre en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. La voix de l'OIT, des employeurs, des travailleurs et des gouvernements, pris collectivement, est un moyen puissant et efficace d'aborder les nombreux problèmes brûlants qui divisent les sociétés et engendrent l'insécurité. Ce collectif, parlant d'une seule voix, pourrait impulser de nouvelles possibilités et promouvoir la liberté de choisir. La discussion porte sur les moyens financiers dont il y a lieu de se doter à cette fin. Le président demande à la commission de soutenir la recommandation du Conseil d'administration tendant à adopter les Propositions de programme et de budget pour 2004-05.

52. Lord Brett, parlant en qualité de Président du Conseil d'administration, est intervenu au sujet du fructueux débat, mentionné par le Directeur général, qui a eu lieu au cours de la session du Conseil d'administration de mars 2003. L'intégralité de ce débat, d'une cinquantaine de pages reproduites à l'annexe I du rapport II, témoigne clairement de la participation active des membres de la commission. De manière générale, l'Organisation est invitée à fournir davantage de services aux mandants, notamment dans le domaine de l'assistance technique. Parallèlement, sur le plan budgétaire, la question de savoir si les propositions de programme et de budget doivent être établies selon une approche de croissance zéro en valeur réelle ou en valeur nominale a été l'objet de nombreuses interventions. Lord Brett partage l'avis du Directeur général selon lequel il est temps que l'Organisation reconsidère sur le fond si la politique de soumission de budgets à croissance zéro, en valeur réelle ou nominale, convient à une organisation qui s'est fixé comme objectif d'augmenter les possibilités de travail décent dans un monde en proie à des difficultés socio-économiques et financières de plus en plus grandes. L'Organisation doit-elle continuer à établir des budgets à croissance zéro alors que son rôle dans la lutte contre ces déséquilibres s'accroît? La position des membres travailleurs est qu'il est préférable que l'Organisation adopte, à tout le moins, un budget à croissance zéro, en valeur réelle, et ce point de vue est partagé par une très large majorité des gouvernements et les membres employeurs. Une minorité, certes importante, est partisane d'un budget à croissance zéro, en valeur nominale, mais ne souhaite pas empêcher le Comité de parvenir à un consensus.

53. D'autres intervenants, notamment du Japon, du Brésil et des Etats-Unis, ont argumenté en faveur d'un report de la décision relative au montant du budget, en partie afin de mieux évaluer l'impact de l'évolution monétaire sur les contributions. Le point de vue des membres gouvernementaux du Brésil, du Canada et des Etats-Unis est respectivement résumé aux paragraphes 130, 135 et 147 du document, qui, par ailleurs, mettent en évidence la bonne volonté manifeste des membres du Comité de parvenir à un consensus, ce qui a finalement été le cas. Lord Brett fait observer que son gouvernement, le

gouvernement du Royaume-Uni, a de plus en plus à cœur de veiller à ce que l'augmentation des crédits alloués aux programmes nationaux ne soit pas absorbée par de nouvelles activités d'appui administratif liées à la mise en œuvre des programmes. Toute augmentation des crédits alloués à un programme avait pour objet l'amélioration de celui-ci et, par voie de conséquence, de la qualité de vie des populations auxquelles ce programme est destiné. C'est là une préoccupation réelle et légitime. L'augmentation des dépenses, notée dans les propositions de programme et de budget, concerne, en partie, des augmentations salariales réelles et justifiées, en conformité avec les décisions du système des Nations Unies. Cela étant, il serait injuste et malvenu que ces augmentations compromettent l'exécution des programmes fondamentaux que le BIT a élaborés pour aider des gouvernements, des employeurs et des travailleurs du monde entier qui ont besoin de cette aide. C'est pourquoi Lord Brett prie instamment la Commission des finances d'approuver les propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général sur la base de l'établissement d'un budget à croissance zéro, en valeur réelle.

54. M. Botha, parlant au nom des membres employeurs, se félicite de cette occasion de prendre la parole à la Commission des finances au sujet des propositions de programme et de budget pour l'exercice biennal 2004-05. Les membres employeurs ont invariablement fait valoir aux membres gouvernementaux, en leur présentant des arguments à l'appui, la nécessité d'assurer des ressources suffisantes à l'OIT pour mener à bien son programme d'activités. Au cours de la session de mars 2003, le Conseil d'administration est parvenu à un consensus sur l'établissement d'un budget à croissance zéro, en valeur réelle, même si le débat en la matière a été difficile. M. Botha craint que même un budget à croissance zéro, en valeur réelle, ne suffise pas à garantir que toutes les activités nécessaires pourront être menées à bien, et le fait que l'OIT puisse ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs et de remplir ses engagements devra être examiné prochainement.

55. De nombreuses propositions ont été faites au cours des discussions de mars 2003 en vue d'améliorer l'efficacité de l'OIT et d'autres propositions sont attendues. Il importe que les membres de la direction de l'Organisation s'emploient continuellement à rendre l'OIT plus efficace tout en recherchant des solutions sensées qui réduiraient les dépenses inutiles. Etablir un budget qui ne tiendrait pas au moins compte des engagements déjà formulés serait pénalisant pour l'OIT (diminution de son efficacité et de son efficience, frustration des mandants de l'Organisation, perte de crédibilité aux yeux de son personnel, difficulté à atteindre les objectifs définis). Un programme a été approuvé et il est impératif que le budget nécessaire à son exécution soit lui aussi approuvé. Les objections éventuelles au financement de tel ou tel programme auraient dû être formulées à l'occasion des discussions sur le budget. Or les gouvernements et les membres travailleurs et employeurs ont proposé des postes supplémentaires et demandé au Directeur général de modifier le programme en conséquence, ce qui a été fait dans les limites du budget. Cela étant, il faut reconnaître que le simple fait de transférer des ressources d'un programme à un autre n'aide pas l'OIT alors que ses services sont de plus en plus sollicités. M. Botha a fait observer que le programme en vue de la promotion de la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, a été abandonné, apparemment pour faire des économies. Or, à ce jour, c'est la convention qui a enregistré le plus grand nombre de ratifications en un délai aussi court, de toute l'histoire de l'OIT, et cela tient, en partie, à l'assistance fournie par le Bureau aux pays désireux de la ratifier. Certes, certains pays importants ne l'ont pas encore ratifiée, mais l'espoir d'une ratification universelle n'est pas perdu. Il est à tout le moins essentiel de soustraire les enfants aux travaux dangereux pour leur santé mentale et physique et, bien des fois, pour leur vie. Il est tout simplement impossible d'atteindre cet objectif sans ratification universelle et il est impossible de promouvoir la ratification universelle sans donner au Bureau les ressources suffisantes pour poursuivre ses efforts.

56. Le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines de l'Organisation en vue d'une politique de gestion saine et équitable dans ce domaine. Le but visé est notamment de réduire les doléances, de traiter les cas de harcèlement sexuel et d'encourager l'avancement au mérite. La formation du personnel est considérée comme étant de la plus haute priorité. L'un des aspects importants de cette stratégie a été l'adoption d'un programme destiné à attirer de jeunes professionnels talentueux à l'OIT. Qui peut nier la nécessité de remodeler la pyramide des âges au BIT et qui peut ne pas reconnaître la nécessité de former de jeunes professionnels qui seront appelés à occuper des postes à responsabilité à l'avenir? Malheureusement, pour des raisons d'économie, le financement de ce programme n'a pas été approuvé. Il n'est ni logique ni compréhensible de décider, d'une part, de mettre en place de nouvelles stratégies et de nouvelles politiques et, d'autre part, de ne pas approuver les crédits nécessaires à leur mise en œuvre.

57. Au cours des débats du Conseil d'administration en mars 2003, de nombreux intervenants ont clairement indiqué les domaines auxquels il fallait consacrer davantage de ressources aux fins de programmes et d'activités spécifiques. De l'avis des employeurs, il faut renforcer les activités relatives au VIH/SIDA et de nombreux gouvernements ont dit partager ce point de vue. Il est donc capital que des crédits continuent à être régulièrement alloués à ce programme. Réduire les ressources budgétaires équivaut à réduire les activités de coopération technique, y compris celles en faveur des pays en développement.

58. Les Propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général constituent un programme et budget unificateur. Bien que certains grands contributeurs de l'OIT aient encore des hésitations quant au niveau du budget et prônent une plus grande efficacité et des pratiques de gestion plus rigoureuses au sein du Bureau, il est persuadé que le Directeur général a pris ces préoccupations très au sérieux et qu'il continuera à y donner suite. La responsabilité de l'efficacité incombe à la direction de l'OIT, et ce serait réaliser de fausses économies que de réduire le budget. Ce qui ressort toutefois clairement, c'est que le monde en développement soutient le budget, tel que proposé. Toute nouvelle réduction du niveau du programme et budget ne ferait que diminuer l'aide et la coopération technique en faveur de ces pays qui ont les plus grands besoins. Les populations manifestent de plus en plus leurs préoccupations dans les rues lors des grandes rencontres mondiales, et les membres employeurs sont convaincus que l'OIT est l'un des lieux où un débat réaliste sur ces problèmes et préoccupations peut se tenir. L'orateur partage entièrement ce point de vue, tout en condamnant le caractère excessif et la nature destructive de certaines manifestations. Il appelle les membres gouvernementaux à ne pas diminuer les finances de l'OIT dans le programme et budget pour 2004-05 pour que l'on puisse financer les activités pour lesquelles des engagements ont déjà été pris, et à donner suite au consensus obtenu en mars qui a abouti au paragraphe 7 de la page 2 du rapport II.

59. M. Blondel, s'exprimant au nom des membres travailleurs, a appuyé sans réserve l'adoption des propositions de programme et budget proposées par le Directeur général. Ces propositions ont été longuement discutées lors la session de mars 2003 du Conseil d'administration, et le Directeur général a pu y incorporer les nombreux changements proposés. Le programme et budget pour 2004-05 constitue un équilibre entre les objectifs opérationnels de fond définis par le Directeur général et les ressources mises à la disposition du Bureau. Des questions et des problèmes fondamentaux ont été identifiés et ont fait l'objet de discussions approfondies dans le cadre d'une pleine participation tripartite durant la session du Conseil d'administration. Des solutions d'ensemble et parfois complexes, mais souvent locales, ont été proposées, étudiées et acceptées, reflétant l'engagement du Directeur général à rediriger les ressources vers les pays, et à décentraliser, sur le plan pratique, l'axe des activités là où elles sont le plus nécessaires. Ce changement est inéluctable, et il est soutenu non seulement par les membres travailleurs,

mais aussi par pratiquement tous les mandants. Pour être en mesure de contrôler correctement la mise en œuvre du programme à l'échelon des pays et pouvoir ainsi apporter les changements appropriés, le Directeur général a lancé un système de gestion intégrée qui permet de coordonner de manière plus globale et plus précise les activités de l'OIT sur le terrain et celles du siège. Il s'agit d'un modèle extrêmement efficace, et l'orateur espère que tous les partenaires sociaux engagés dans les activités seront en mesure de collaborer avec l'OIT.

60. Les Propositions de programme et de budget visent également à maintenir la continuité. Il est essentiel d'accorder à l'Organisation les ressources financières qui lui permettront de garantir sur le long terme la survie des programmes convenus par le Conseil d'administration et déjà en cours d'exécution. Non seulement il serait inefficace d'un point de vue financier d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes avec une simple perspective à court terme, mais une réduction continue des ressources financières signifierait aussi la disparition des autres programmes, ce qui risquerait aisément de se traduire par des répercussions négatives sur le développement des pays. Il a déjà été consigné que les membres travailleurs sont favorables à une augmentation des ressources financières du Bureau. Cela pose la question fondamentale de l'évaluation du travail accompli par l'OIT. Les questions relatives au travail et à l'emploi sont aussi importantes que celles défendues par d'autres organisations du système des Nations Unies, et ce n'est pas une solution que d'éliminer des programmes parce que les budgets sont fixes et de plus en plus érodés par l'inflation. Les augmentations de coûts liés aux salaires par exemple sont déterminées à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies et ne peuvent tout simplement pas être compressées. Les membres travailleurs ne trouvent aucune justification à un budget à croissance nominale zéro.

61. Il est vrai que de nombreux pays ont du mal à s'acquitter de leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation en raison du climat économique et financier actuel, et il sait que de nombreux pays ne voudront ou ne pourront pas appuyer une augmentation des contributions. Il reste que les propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général visent à régler des problèmes réels et importants auxquels se heurtent les gens, qui dans la réalité vivent bien souvent des situations désespérées. Les récentes manifestations qui coïncident avec l'organisation de la réunion du G8 montrent à quel point le monde est préoccupé par les nombreux problèmes à propos desquels l'OIT peut jouer un rôle important de chef de file. Il serait stratégiquement irrationnel de réduire le budget de l'Organisation en cette période. L'orateur encourage les gouvernements à payer l'intégralité de leurs contributions dans les délais et invite la commission à faire confiance au Directeur général et à accepter ses propositions de programme et budget pour 2004-05.

62. La membre gouvernementale de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a déclaré que la situation en Afrique exigeait des actions sur le plan de la création d'emplois, qu'elle considère comme l'un des objectifs prioritaires pour la période biennale. S'agissant du programme «Des emplois pour l'Afrique», elle n'est pas convaincue qu'il y ait un engagement à en faire un programme phare, et demande instamment son financement par le budget ordinaire. Elle prend note de la considération accordée à la création possible d'un Programme focal sur le VIH/SIDA et le monde du travail, ainsi que de l'allocation de 500 000 dollars E.-U. supplémentaires pour le SIDA. Elle se félicite de la proposition de réaffecter les ressources vers les régions, et demande que des fonds soient dirigés vers les trois centres africains du travail afin de contribuer au renforcement des capacités et de faire en sorte que l'Afrique bénéficie des prestations du Centre de Turin. L'Afrique a encore besoin de ressources pour des postes de spécialistes de l'emploi. Les pays africains arabophones réitèrent leurs appels à la production de documents en langue arabe sur les normes. Le groupe de l'Afrique est préoccupé par la

croissance en diminution du budget ordinaire. L'Afrique a cruellement besoin d'une aide et elle réitère le soutien du groupe à une croissance réelle zéro.

63. La membre gouvernementale du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a déclaré que le point de vue des PIEM n'a pas changé depuis le mois de mars. Ils continuent à soutenir l'Agenda pour le travail décent, la budgétisation stratégique et les autres propositions de budget. Ils constatent avec satisfaction des progrès dans l'intégration pour les priorités régionales, mais les objectifs stratégiques doivent être plus transparents en ce qui concerne les allocations. Les PIEM se félicitent du transfert de ressources du siège vers les régions, et en particulier de l'accroissement de 10 pour cent du personnel de la catégorie organique sur le terrain. La prochaine session du Conseil d'administration se verra présenter un plan pour les allocations au siège/régionales. Il est utile d'avoir une vue d'ensemble de la répartition de l'excédent 2000-01. L'oratrice salue les progrès accomplis dans le domaine de la gestion opérationnelle. L'OIT doit faire des choix difficiles dans la détermination des priorités, et assurer un soutien aux services d'appui essentiels en utilisant les ressources de la manière la plus efficace. Elle est favorable à une réduction du nombre et de la longueur des documents, et invite le Conseil d'administration et la Conférence à mieux utiliser le temps. Enfin, l'oratrice se félicite de la participation des Etats Membres à la préparation du prochain cadre stratégique.

64. Le membre gouvernemental de l'Espagne a exprimé sa préférence pour un budget équilibré prévoyant des augmentations de coûts, et pour une croissance réelle zéro. Une croissance nominale zéro signifie un budget à la baisse; une croissance réelle zéro signifie des objectifs atteints. Une meilleure gestion des réunions permettrait de réaliser des économies. L'Espagne souhaite également un renforcement des structures et plus de transparence. En outre, elle souhaite un renforcement des structures dans les régions, à la fois dans les bureaux régionaux et sous-régionaux, ainsi que dans les équipes multidisciplinaires (EMD).

65. Le membre gouvernemental de la Norvège s'est associé à la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom des PIEM. Le projet de budget se fonde sur une croissance réelle zéro, ce qui signifie un accroissement de quelque 14 millions de dollars E.-U., et l'orateur soutient le niveau général du projet de budget. Il constate des améliorations dans le format du budget, grâce au concept de budgétisation stratégique et au perfectionnement des techniques de gestion axée sur les résultats. Les informations sont plus faciles à retrouver. L'inclusion des trois sources de financement permet un meilleur contrôle. Les quatre objectifs stratégiques sont complétés par des stratégies de mise en œuvre. Il relève avec satisfaction des augmentations sensibles pour les régions et pour la coopération technique, ainsi que des baisses dans les services d'appui, mais se dit déçu qu'il n'y ait pas eu d'augmentation réelle pour l'égalité entre les sexes. Il y a en fait eu une baisse dans ce domaine.

66. Le membre gouvernemental de la Fédération de Russie a réaffirmé la nécessité d'une croissance nominale zéro. Pour ce faire, il convient que les faibles augmentations de coûts soient absorbées par le budget. Il conviendrait de revoir à la baisse la demande de ressources supplémentaires pour les fonctions administratives et d'appui, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, pour lesquelles il est prématuré d'envisager une croissance réelle dès lors que la stratégie des ressources humaines n'a fait l'objet d'une analyse de coûts-efficacité. Il propose d'accroître légèrement l'ajustement prévu pour la rotation du personnel, qui devrait suivre l'évolution des dépenses de personnel. Il approuve l'augmentation des ressources pour les régions et pour les quatre objectifs stratégiques. Cependant, les dépenses au titre des services de gestion sont restées inchangées en termes réels, ce qui semble indiquer des possibilités d'économie et de redistribution des ressources au profit des régions. Il demande un accroissement qualitatif

des activités du BIT au sein de la Communauté d'Etats indépendants et indique que, si des ressources supplémentaires sont allouées aux régions, notamment à la CEI en tant que sous-région, la Fédération de Russie pourra faire preuve d'une plus grande souplesse quant au niveau du budget.

67. Le membre gouvernemental de l'Algérie a appuyé la déclaration de l'Afrique du Sud. Les propositions de programme et budget se fondent fort à propos sur le travail décent et une approche intégrée. Il se dit préoccupé par les conséquences des réductions de programme dans les régions et des allocations budgétaires fondées sur une croissance réelle zéro. Il y a eu une réduction continuelle des ressources au cours des trente dernières années du fait d'une croissance réelle zéro, et ceci pourrait finalement porter atteinte au fonctionnement de l'OIT. Le financement extrabudgétaire ne devrait pas menacer le budget ordinaire et l'accent devrait être mis sur les objectifs stratégiques, et en particulier sur la création d'emplois.

68. Le membre gouvernemental du Mexique s'est déclaré en faveur de la solution de la croissance réelle zéro discutée à la 286e session du Conseil d'administration. Le Mexique fait face à des pressions économiques, mais appuie les employeurs, les travailleurs et les gouvernements.

69. Le membre gouvernemental du Nigéria a apprécié l'accent mis sur l'Afrique. Bien que le Nigéria milite en faveur de la croissance, il soutient une croissance réelle zéro, qui doit être le minimum incompressible. Pour conserver sa pertinence, l'OIT doit continuer à s'attaquer à la multitude de problèmes auxquels se heurtent quotidiennement les travailleurs.

70. Bien que l'Equateur connaisse une grave crise économique et soit soumis à des restrictions financières imposées par le Fonds monétaire international, il a estimé, après plusieurs analyses, qu'il était nécessaire de soutenir l'augmentation du budget de l'OIT. Il y a plusieurs raisons à cela, mais la principale est l'action importante que réalise l'OIT au profit du pays dans les domaines cruciaux que sont le travail des enfants, la lutte contre la pauvreté et l'emploi des jeunes, domaines dans lesquels il ne serait pas approprié de procéder à des réductions budgétaires. L'Equateur soutient donc la croissance réelle zéro, et souhaite que sa position soit interprétée comme un vote de confiance pour les travaux de l'OIT et du Directeur général.

71. Le membre gouvernemental du Chili a remercié le Bureau pour les propositions de budget et a déclaré appuyer le consensus.

72. Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom du Conseil de coopération du Golfe, s'est félicité de la concentration des activités à l'échelon national. Il souhaite voir le bureau de Beyrouth renforcé, avec une intensification de la coopération technique dans la région. Tout comme la membre gouvernementale de l'Afrique du Sud, il demande que l'on augmente le nombre des documents disponibles en arabe. Il est également d'avis que, par souci d'équité en matière de répartition des postes, l'OIT devrait employer plus de citoyens du Golfe.

73. La membre gouvernementale de la Tunisie a soutenu les propositions de budget, mais s'attend à l'avenir, non pas à une croissance réelle zéro, mais à une augmentation effective, afin de permettre à l'Organisation de soutenir les priorités stratégiques telles que la promotion de l'emploi, l'élimination de la pauvreté et la réalisation de l'égalité entre les deux sexes, et pour qu'elle puisse répondre aux besoins des pays membres et en particulier des pays en développement. Elle espère que les propositions permettront d'accroître les programmes de coopération technique en faveur des partenaires sociaux dans les pays

africains et dans les pays arabes. Elle souhaite également que l'Organisation accorde plus d'intérêt et de soutien aux administrations du travail sans lesquelles les objectifs de l'Organisation, notamment celui du travail décent, ne peuvent pas être atteints. La Tunisie souhaite un accroissement du soutien financier et technique aux centres œuvrant en faveur des administrations du travail, et en particulier au centre ACLAE, situé en Tunisie, qui apporte une aide précieuse aux administrations du travail et aux partenaires sociaux dans les pays arabes. Elle reprend à son compte l'appel lancé pour que les documents sur les normes et les publications du BIT soient traduits en arabe.

74. Le membre gouvernemental du Portugal a accordé son appui à la déclaration faite au nom des PIEM, et soutient pleinement la nécessité d'établir des objectifs stratégiques et de mettre en œuvre la décentralisation. Il estime que la question du niveau du budget comporte deux arguments qui s'opposent. Premièrement, de nombreux Membres font face à des problèmes économiques, et il est difficile de demander aux citoyens de faire plus de sacrifices pour financer les organisations internationales. Deuxièmement, il n'est pas honnête de nier l'importance d'activités de l'OIT, telles que les programmes IPEC et «Des emplois pour l'Afrique». L'Organisation doit répondre à un nombre grandissant de demandes alors que ses ressources sont en train de diminuer. L'application stricte de budgets à croissance réelle zéro durant les périodes biennales qui se sont succédé a effectivement créé un déséquilibre entre les fonds affectés au budget ordinaire et les contributions volontaires. Après avoir étudié les deux arguments, il estime que la proposition du Directeur général pour une croissance réelle zéro représente un juste équilibre et il lui accorde son soutien.

75. Le membre gouvernemental de l'Egypte a fait savoir qu'il penchait davantage pour une croissance nominale zéro que pour une croissance réelle zéro étant donné la situation économique actuelle, mais qu'il était disposé à se rallier au consensus. Il appuie la demande formulée par la membre gouvernementale de l'Afrique du Sud en faveur d'un renforcement des programmes en Afrique et réitère la nécessité de produire plus de documents en arabe.

76. Le membre gouvernemental de la Jamahiriya arabe libyenne a soutenu la déclaration faite par la membre gouvernementale de l'Afrique du Sud et a également soutenu sans réserve les propositions de budget présentées par le Directeur général. Le continent africain se heurte à des problèmes considérables: la pauvreté, le chômage et la pandémie du SIDA, entre autres, compromettent la lutte en faveur des droits de l'homme. Il se félicite des propositions de budget qui présentent une importance particulière pour l'Afrique, notamment dans le domaine de l'emploi, et exprime son soutien marqué au Centre de Turin. Il souhaite également voir augmenter le nombre des documents disponibles en arabe et un renforcement du soutien au bureau de Beyrouth. Il faut aussi augmenter les ressources pour l'emploi et l'administration du travail en Algérie. Il estime que l'Organisation devrait se pencher davantage sur le cas des pays qui ne bénéficient pas actuellement d'activités de coopération technique.

77. Le membre gouvernemental du Pakistan a relevé l'augmentation de la demande de programmes qui ne s'accompagne pas d'une augmentation des ressources. Aucune coupure de programme n'a été convenue lors de la session précédente du Conseil d'administration. Le Pakistan soutient l'approche conduite par les pays pour les programmes; les donateurs ont tendance à dénaturer les priorités nationales en imposant les leurs.

78. La membre gouvernementale de la Suisse s'est félicitée des propositions de programme et de budget qu'elle juge stratégiques, orientées vers les résultats et centrées sur l'efficacité. Ces propositions donnent une orientation aux activités de l'OIT, sont claires et reposent sur le principe d'une croissance réelle zéro, position défendue par la Suisse. Il y a un lien à

établir entre le programme et budget pour 2004-05 et le rapport du Directeur général pour la CIT de cette année; selon elle, les deux ouvrages devraient être examinés conjointement.

79. Le membre gouvernemental de l'Ukraine a accordé son soutien à la fois au niveau général des propositions et à leur objectif central, à savoir la mise en œuvre d'un agenda pour le travail décent accordant la priorité au renforcement de la coopération technique. Il faut clairement continuer à accroître les ressources aux régions et à réduire les coûts des services d'appui. Il relève avec satisfaction l'accroissement du niveau des ressources extrabudgétaires pour la coopération technique. Il est important de maintenir un équilibre entre les diverses sources de financement de l'OIT. Il insiste sur l'importance des programmes, tels que celui des jeunes professionnels.

80. Le membre gouvernemental du Bénin a déclaré qu'en attendant qu'un débat sur la croissance zéro puisse avoir lieu, il faudrait soutenir les propositions de budget.

81. La membre gouvernementale des Pays-Bas a appuyé la déclaration des PIEM. Les Pays-Bas ont activement défendu la nécessité d'avoir un budget à croissance réelle zéro dynamique. Si les Membres soutiennent les travaux de l'OIT et continuent à demander un plus grand nombre d'activités, ils doivent en accepter les conséquences. Elle estime qu'il doit y avoir un équilibre entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires. Néanmoins, une croissance réelle zéro fait reposer sur la direction de l'OIT la lourde responsabilité d'assurer une gestion à la fois efficace et économique.

82. Le membre gouvernemental du Japon a estimé qu'une croissance nominale zéro constituait la politique la plus efficace pour maintenir une discipline financière rigoureuse. La récente assemblée de l'OMS vient d'adopter un niveau de budget révisé ramenant l'augmentation du budget de 2,9 pour cent à 0,7 pour cent. Etant donné l'excédent disponible, l'OIT devrait être capable de parvenir à un effort semblable. Une réforme de la structure des grades du personnel est nécessaire pour diminuer les coûts et offrir une structure organisationnelle saine. L'orateur souhaiterait voir un calendrier concret pour la mise en valeur des ressources humaines, et que cette stratégie soit intégrée dans le plan stratégique à mi-parcours. Eu égard aux difficultés financières que connaissent le Japon et d'autres pays, le programme et budget mérite une nouvelle discussion par les Membres.

83. La membre gouvernementale de la Namibie souscrit à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du groupe africain. Elle se félicite que des ressources accrues aient été allouées à des secteurs prioritaires, tels que l'emploi, la protection sociale et le VIH/SIDA, et qu'il soit procédé à une décentralisation des ressources. Elle a remarqué le signal d'alarme indiquant que les ressources extrabudgétaires repartent à la hausse, cependant que le budget ordinaire diminue. Elle appelle les Etats Membres qui n'ont pas payé leurs contributions à le faire et se dit convaincue qu'il est temps d'engager un débat politique qui permettrait à l'OIT de sortir d'une situation caractérisée par une budgétisation fondée sur une croissance réelle zéro.

84. La membre gouvernementale de la Nouvelle-Zélande se dit encouragée par le fait que l'OIT poursuive sur la voie de l'innovation, qu'il s'agisse de mettre en œuvre le cadre stratégique ou de mettre l'accent sur une gestion responsable. La Nouvelle-Zélande attend avec grand intérêt la phase de mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent et se déclare favorable à la réaffectation des ressources aux régions. Elle encourage l'OIT à tirer parti des réductions de coûts. Le secteur de l'emploi continue de susciter des préoccupations; il convient d'accorder une plus grande importance à l'emploi si l'on veut qu'il soit au cœur du travail décent. Elle souligne à nouveau l'importance de l'évaluation et se déclare déçue par la lenteur des progrès. Les propositions de budget correspondent à une plus forte demande de services, mais ceux-ci ne devraient pas être le seul élément

déterminant pour le niveau du budget. La Nouvelle-Zélande a toujours préconisé une croissance nominale zéro, qui devrait constituer le point de départ de ce budget et des budgets futurs. Il ne s'agit pas là d'une déclaration dogmatique; elle se fonde sur la conclusion selon laquelle l'OIT peut faire davantage pour démontrer son efficacité.

85. Le membre gouvernemental du Soudan a déclaré que les priorités devraient insister sur le travail décent en faveur des personnes ayant des besoins spéciaux, en particulier en Afrique, car leur nombre est en augmentation en raison des guerres et des maladies qui font des ravages, et en faveur de l'emploi des jeunes, sans pour autant négliger la situation des victimes des guerres et des catastrophes. Il est important de renforcer les capacités et les compétences pour réduire les coûts. La CIT fait preuve cette année de modération par rapport à la situation d'il y a trois ans, et ceci est un bon signe. L'Afrique espère pouvoir bénéficier prochainement d'une plus grande assistance; le centre régional de l'Organisation arabe du travail possède peu de connaissances techniques. L'OIT devrait offrir son soutien au Centre arabe pour l'assurance, à Khartoum, qui a cessé ses activités depuis plusieurs années bien qu'il possède les ressources humaines nécessaires.

86. La membre gouvernementale du Liban a demandé si l'OIT pouvait répondre aux demandes qui lui sont adressées et a déclaré demeurer optimiste. Elle constate que le montant alloué par les propositions du budget aux programmes de coopération technique en faveur des Etats arabes est le même que celui de la période biennale précédente, et se demande s'il serait possible d'augmenter ce montant, peut-être en faisant appel au compte de programmes spéciaux. Les mandants des Etats arabes ont grand besoin d'activités de coopération technique dans divers domaines du travail. Les dépenses extrabudgétaires à l'intention des Etats arabes ont augmenté, mais restent insuffisantes. Elle appelle à un accroissement du budget ordinaire pour les Etats arabes, ainsi qu'à une augmentation des crédits alloués à la traduction des documents concernant les normes en arabe. Elle remercie le département des normes d'avoir fait traduire le formulaire de rapport destiné aux pays qui ont ratifié des conventions. Elle constate que des rapports sur les questions à l'ordre du jour ne sont pas parvenus dans les délais, voire même pas parvenus du tout. Elle déclare que les territoires arabes occupés et la Palestine ont besoin de leur propre budget séparé, qui devrait être distinct de celui des Etats arabes de l'Asie de l'Ouest, car ces deux entités ont leurs propres besoins. Elle appelle également à un soutien au bureau régional arabe de Beyrouth, dont le budget a certes augmenté, mais pas suffisamment. Le Liban a des besoins dans les domaines de la formation professionnelle et de la création d'emplois, et un soutien est nécessaire au centre en Tunisie. Se référant à la page 169 des propositions de budget et évoquant les programmes interrégionaux, elle demande qui en sont les bénéficiaires, si ces programmes sont différents de ceux prescrits aux régions mentionnées à la même page, et si les Etats arabes bénéficient de ces programmes interrégionaux.

87. Le membre gouvernemental du Canada a approuvé la déclaration des PIEM. Le Canada se félicite que toutes les sources de financement soient incluses dans un seul document et que les dépenses soient rattachées à tous les objectifs prioritaires. Il est de l'avis qu'aucune activité de programme ne devrait être soustraite au processus d'évaluation, y compris une évaluation d'experts extérieurs, de manière à ce que le programme soit estimé à sa valeur maximale. Quant à la question fondamentale concernant le niveau global du budget proposé, la politique canadienne dans l'ensemble du système des Nations Unies reste attachée au principe d'une croissance nominale zéro. Le Canada estime qu'il est possible d'opérer de nouvelles réductions de coût dans le budget. En 2004-05, l'OIT bénéficiera d'une augmentation globale substantielle des ressources financières, de l'ordre de 39 millions de dollars E.-U. Le Canada continue de croire en la possibilité d'intégrer ces augmentations de dépenses dans le budget proposé en réalisant de nouvelles économies, notamment par le transfert d'activités du siège vers les régions. Il attend avec intérêt de

nouvelles réflexions en la matière de la part du Directeur général, afin que la commission puisse parvenir à un consensus sur cette importante question à l'ordre du jour.

88. La membre gouvernementale de l'Italie s'est ralliée à la position des PIEM, notamment en ce qui concerne l'augmentation de 10 pour cent des ressources humaines dans les régions. Elle insiste sur la nécessité d'améliorer la capacité d'évaluation. Des progrès ont été faits en ce qui concerne l'identification des secteurs dans lesquels des économies pourraient être faites, et elle encourage le Bureau à poursuivre dans cette voie. L'Italie approuve le budget compte tenu de la nécessité de doter le BIT de tous les moyens disponibles pour qu'il puisse mener à bien ses tâches qui ne cessent de croître.

89. Le membre gouvernemental de l'Australie a approuvé la déclaration des PIEM et a approuvé l'évolution de la budgétisation fondée sur les résultats. Il encourage le Bureau à mener à son terme le cycle budgétaire fondé sur les résultats en instituant une pratique rigoureuse de présentation de rapports et d'évaluation. L'Australie est favorable à la croissance nominale zéro. Le Directeur général a proposé un budget à croissance réelle zéro de 434 millions de dollars E.-U., auxquels s'ajoutera, au cours du présent biennium, une augmentation de 13,98 millions de dollars E.-U. Pour plusieurs raisons, l'Australie n'est pas en mesure de l'approuver. La structure du personnel du Bureau se caractérise par une surreprésentation des catégories supérieures. Lorsque les dépenses de personnel représentent 70 pour cent du budget, il faudrait une structure du personnel appropriée, et les fonctionnaires ne devraient être promus à de véritables postes vacants que par des concours transparents. Il ne ressort pas des propositions que des efforts suffisants aient été faits pour établir un ordre de priorité des activités et supprimer progressivement les programmes qui ont atteint leurs objectifs. De nouveaux gains d'efficience sont possibles. De même, au cours des quelques années à venir, l'OIT disposera de plus de 50 millions de dollars E.-U. en ressources supplémentaires provenant de l'excédent 2000-01 à consacrer à de nouveaux domaines prioritaires. Il estime donc que la Conférence devrait adopter un budget à croissance nominale zéro et qu'il ne peut se rallier à un consensus sur un budget à croissance réelle zéro.

90. Le membre gouvernemental de la Hongrie se félicite que le budget proposé réduise les frais de gestion au siège et alloue davantage de ressources aux régions, et approuve l'augmentation de 2 millions de dollars E.-U. des ressources allouées aux objectifs stratégiques. Les programmes liés à l'emploi sont pour lui l'un des objectifs les plus importants de l'Agenda pour le travail décent et représentent une nouvelle impulsion au dialogue social. La Hongrie approuve le budget à croissance réelle zéro.

91. Le membre gouvernemental de la Belgique a reconnu que l'Organisation a devant elle une tâche considérable et a besoin de ressources appropriées. Les ressources du budget ordinaire ne peuvent pas couvrir toutes les dépenses et des ressources extrabudgétaires sont nécessaires. Il faut simplement veiller à maintenir l'équilibre entre ces deux types de financement et à ne pas compromettre l'indépendance de l'Organisation du fait de la provenance de certains fonds extrabudgétaires.

92. La membre gouvernementale de la République de Corée a approuvé la croissance réelle zéro. Le BIT connaît un phénomène de visibilité accrue et d'attente croissante sur la scène internationale. Elle constate avec inquiétude que le bilan de l'Organisation dans de nombreux domaines soit «un coût élevé pour un faible niveau d'efficacité», et que la structure aurait besoin d'être revue dans le sens d'une réduction au niveau du siège et d'un renforcement des régions. Elle formule l'espoir qu'au cours du second mandat du Directeur général, les programmes seront davantage à l'écoute des clients et relèveront des bureaux régionaux. Elle rappelle à l'OIT que les Etats Membres placent en elle des espoirs importants.

93. Le membre gouvernemental du Brésil a exprimé l'avis que la question essentielle du débat était le niveau du budget. Il soutient l'action et les idéaux de l'OIT mais doit néanmoins tenir compte des graves contraintes budgétaires que connaît actuellement son pays. Eu égard à ces contraintes, il lui est très difficile d'approuver une quelconque croissance du budget, compte tenu notamment du taux de change défavorable actuellement en vigueur. Dans un monde idéal, il approuverait sans hésiter une augmentation pour intégrer l'inflation dans le budget, mais les rigueurs de la réalité économique ne le lui permettent pas. Il aurait préféré un consensus en faveur d'une croissance nominale zéro pendant la session de mars du Conseil d'administration mais, comme un tel consensus n'a pu se dégager alors, il ne s'opposera pas à un consensus.

94. La membre gouvernementale du Royaume-Uni, parlant au nom de son propre gouvernement, a déclaré que le Royaume-Uni ouvrait toute la négociation depuis le point de départ de la croissance nominale zéro et exprimé l'avis que toutes les organisations internationales seraient bien inspirées de s'imposer la discipline consistant à absorber les augmentations de coût par des gains d'efficience. Tout en comprenant les pressions qui s'exercent pour que l'on s'efforce d'équilibrer les demandes concurrentes des mandants, elle estime nécessaire de donner suite à ces demandes en observant un ordre plus rigoureux des priorités plutôt qu'en relevant le niveau du budget. Elle encourage le Directeur général à reconsidérer la possibilité d'absorber au moins une partie de la hausse de l'inflation par de nouveaux gains d'efficience. Elle considère que les décisions déjà prises au sujet du prélèvement de l'excédent de trésorerie de l'exercice biennal 2000-01 signifient que l'OIT a désormais un budget en croissance. A la session de mars du Conseil d'administration, le Royaume-Uni n'a pas estimé qu'un consensus avait été atteint, et il n'y a pas eu de changement depuis. Comme il n'y a pas eu de changement dans le niveau du budget proposé, l'oratrice n'est pas en mesure de rallier le consensus sur cette proposition de budget.

95. La membre gouvernementale de la France a soutenu la proposition actuelle, qu'elle estime être le meilleur compromis possible. La position constante de la France est de plaider pour la croissance réelle zéro, et même pour la croissance. Il est indispensable que les organisations internationales aient un budget en proportion de leurs activités afin qu'elles puissent remplir des missions de plus en plus nombreuses. Le budget est bien la «colonne vertébrale», l'épine dorsale d'une organisation, et c'est en termes réels seulement que l'on peut juger de son évolution; aussi s'agit-il certainement du document le plus politique sur lequel les organes directeurs aient à se prononcer; ce débat ne peut donc être mené à la légère. Or, depuis quelques années, le maintien du dogme de la croissance zéro a produit, comme l'a souligné en mars la déléguée gouvernementale de la France, des effets négatifs, et même des «effets pervers» en réalité. Parmi ceux-ci, elle a mentionné l'augmentation des ressources extrabudgétaires mises à la disposition de l'Organisation qui risque de créer un déséquilibre entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Les contributions volontaires représentent actuellement 50 pour cent du financement, ce qui donne à penser que d'ici deux à quatre ans, elles dépasseront les fonds du budget ordinaire en proportion du total des ressources, et l'équilibre évoqué par plusieurs orateurs se transformera en total déséquilibre. Cette situation a besoin d'être examinée dans la mesure où elle remet en cause non seulement l'intérêt de tout le débat sur le budget, mais aussi l'orientation et les objectifs de l'Organisation. En tant que contributeur aux ressources extrabudgétaires, la France souhaite que ce déséquilibre potentiel soit examiné à la prochaine session du Conseil d'administration. Un effort de transparence est nécessaire s'agissant des nombreux accords de coopération signés entre le BIT et les Etats Membres. La France, pour sa part, est prête à présenter un bilan de son accord de coopération avec le BIT lors d'un prochain Conseil d'administration. Il y a de nombreux éléments intéressants (régions, siège, Centre de Turin) dans le budget qui aurait mérité un débat mais qui ont été relégués au second plan du fait de l'absence d'accord sur le niveau du budget. Elle

encourage fortement les Etats qui maintiennent des réserves à se joindre au consensus, comme la France a accepté de le faire sur la question des surplus, et ce en dépit de ses fortes objections.

96. Le membre gouvernemental des Etats-Unis a noté avec approbation la position du Royaume-Uni et d'autres concernant la question de la croissance nominale zéro, qui a été une bonne chose pour l'OIT. La discipline budgétaire imposée par les budgets à croissance nominale zéro s'est traduite par un gain d'efficacité. L'OIT n'a pas fait moins aujourd'hui que ce qu'elle a fait il y a huit ans. C'est un organisme à effectif plus réduit, plus percutant et plus avisé. La croissance nominale zéro a permis de maintenir les budgets à des niveaux abordables pour tous les Membres. S'il n'y avait pas eu, ces dernières années, de budget à croissance nominale zéro, nombre de Membres parmi ceux qui ont pris la parole aujourd'hui seraient dans une situation nettement plus difficile. Mais la croissance nominale zéro n'est pas un dogme et ne s'inscrit en aucun cas dans la permanence. La question est de savoir à quel moment et dans quelle mesure il convient de rompre avec cette ligne. Les Etats-Unis ont commencé cette discussion du budget dans l'espoir d'un compromis entre la croissance nominale zéro et la croissance réelle zéro. Il n'y a pas eu de compromis. Néanmoins, les Etats-Unis s'associent au consensus sur la proposition du Directeur général car c'est la meilleure solution.

97. Le président a remercié les membres de la commission de leur contribution au débat sur les Propositions de programme et de budget. Les membres ont, à l'unanimité, rendu hommage au Directeur général et au Bureau pour le travail effectué. Les décisions à prendre étaient difficiles. Il y a eu un soutien unanime pour les programmes, mais il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur le niveau du budget. Une grande majorité de membres ont exprimé leur préférence pour la proposition du Directeur général avec, toutefois, des réserves, en particulier de la part du Royaume-Uni et de l'Australie. Compte tenu de ce qui précède, le président a demandé si la commission est disposée à approuver la recommandation du Conseil d'administration concernant le programme et budget pour 2004-05, qui figure au paragraphe 6 de la page 2 (rapport II).

98. ***La commission a décidé de recommander à la Conférence d'adopter la résolution concernant le programme et budget pour 2004-05, telle qu'énoncée à la page 2, paragraphe 7, du rapport II. Elle a noté que les totaux en dollars E.-U. relatifs aux dépenses et aux recettes ainsi que leur équivalent en francs suisses et le taux de change budgétaire seront disponibles après que le Bureau aura exécuté les contrats de change à terme pour l'exercice biennal 2004-05, et que les membres de la commission pourront en prendre connaissance lorsqu'ils se réuniront le jour suivant pour examiner la résolution concernant l'adoption du programme et budget 2004-05 au titre de la neuvième question à l'ordre du jour.***

Fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

(Septième question à l'ordre du jour)

99. La commission était saisie du document C.F./D.3 (paragr. 18 et 19) dans lequel est proposé le taux de contribution de Vanuatu pour 2003, cet Etat étant devenu Membre de l'OIT le 22 mai 2003.

100. ***La commission recommande à la Conférence d'adopter cette résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Barème des contributions au budget pour 2004
(Huitième question à l'ordre du jour)

101. La commission était saisie du document C.F./D.3, dans lequel figure un projet de résolution concernant le barème des contributions pour 2004.

102. Le membre gouvernemental de la Grèce, s'exprimant au nom des gouvernements des Etats Membres de l'Union européenne et des pays suivants, candidats à l'adhésion à l'Union: Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République slovaque et Slovénie ainsi que des pays associés: Bulgarie, Roumanie et Turquie, a déclaré que le barème des contributions doit être fondé sur le dernier barème en vigueur de l'ONU, adopté en 2000, et assorti des ajustements appropriés. En décembre 2002, les Nations Unies ont pris une décision ponctuelle, influencée par la situation à New York. L'intervenant a dit être préoccupé par les arrangements proposés en ce qui concerne la contribution de deux Etats Membres, qui ne devraient pas créer un précédent et constituent une dérogation au Règlement financier. Cependant, il ne s'opposera pas à cet arrangement s'il est consigné que ces circonstances sont exceptionnelles pour 2004.

103. Le membre gouvernemental du Japon a dit qu'il estimait que le barème de l'OIT devrait être basé sur le dernier barème disponible des Nations Unies et qu'il préférerait que l'OIT applique le barème de décembre 2002 puisque c'est le dernier adopté. En ce qui concerne les sommes prélevées sur le Fonds de roulement, il pense qu'il n'est pas opportun de déroger au Règlement financier. Il est cependant disposé à accepter cette proposition dans la mesure où il est consigné que ces circonstances sont exceptionnelles et ne créent pas de précédent.

104. Les membres gouvernementaux de l'Australie, du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse ont fermement appuyé la déclaration de l'Union européenne.

105. Le président a pris note du consensus en faveur de la position de l'Union européenne et propose quelques légers amendements au texte qui figure au paragraphe 17 ainsi qu'à l'annexe du document CF/D3.

106. Le membre gouvernemental de l'Argentine a indiqué qu'il ne fera pas obstacle au consensus tel que reflété dans le texte amendé, même s'il préfère le texte d'origine. Comme le Japon, il pense qu'il convient d'appliquer le dernier barème des contributions, adopté en décembre 2002 par les Nations Unies.

107. Le membre gouvernemental du Brésil a demandé que la position de son pays, à savoir qu'il conviendrait d'appliquer le barème des contributions de décembre 2002, soit consignée dans le rapport.

108. La membre gouvernementale du Liban a demandé quelle était la différence entre les deux barèmes et quelles répercussions l'ajustement aura.

109. Le président a rappelé que la différence entre les deux barèmes pour l'OIT réside dans les contributions de l'Afghanistan et de l'Argentine et a indiqué à la membre gouvernementale du Liban qu'elle trouverait toutes les informations pertinentes à ce sujet dans le document C.F./D.3.

110. ***La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2004-05 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

(Neuvième question à l'ordre du jour)

111. Le nouveau document C.F./D.4 dont était saisie la commission récapitule les données concernant les propositions de programme et de budget pour 2004-05. Comme suite à la décision de suivre la recommandation du Conseil d'administration au sujet du programme et budget, le Bureau a exécuté les contrats de change à terme pour les sommes en dollars E.-U. dont l'Organisation aurait besoin pour la période biennale 2004-05. Les montants corrects à insérer dans la résolution officielle sont les suivants:

Budget de dépenses	529 590 000 dollars E.-U.
Budget des recettes	529 590 000 dollars E.-U.
Taux de change budgétaire	1,34
Equivalence du budget total en francs suisses	709 650 600 francs suisses

112. Le membre gouvernemental de la Fédération de Russie a demandé comment le taux de change budgétaire a été calculé.

113. Le Trésorier par intérim a expliqué que le taux de 1,34 franc suisse pour 1 dollar E.-U. était lié aux taux du marché en vigueur au moment où les opérations d'achat à terme ont été exécutées plus tôt dans la journée.

114. Le membre gouvernemental de l'Inde a demandé si le Bureau avait pour habitude d'appliquer le taux d'une seule opération ou la moyenne de plusieurs taux.

115. Le Trésorier par intérim a déclaré que le contrat d'achat à terme comportait un total de 48 opérations auprès de deux banques durant la prochaine période biennale (deux par mois) commençant en janvier 2004 dans le cadre desquelles des francs suisses sont vendus et des dollars E.-U. achetés. Le taux de change entre le franc suisse et le dollar E.-U. pour chaque transaction est fondé sur le taux de change en cours du marché, mais le taux effectif varie tous les mois en raison des différentiels de taux d'intérêts entre les rendements en francs suisses et en dollars E.-U. qui viennent à échéance en 2004-05.

116. Le membre gouvernemental de l'Inde a demandé quel pourcentage des ressources doit être converti en dollars E.-U.

117. Le Trésorier par intérim a dit que pour 2004-05, 57 pour cent des dépenses du budget étaient prévues en francs suisses et 43 pour cent en dollars E.-U. ou en devises liées au dollar E.-U. Par conséquent, à un taux de change budgétaire de 1,77 (2002-03), le BIT a dû acheter 194 millions de dollars E.-U. Les pourcentages varient d'un exercice à l'autre et 43 pour cent constitue le pourcentage le plus élevé nécessaire en dollars E.-U. depuis que le système de calcul en francs suisses a été établi en 1989. Une analyse des besoins a été réalisée tous les deux ans et le résultat dépend de facteurs tels que le niveau de dépenses de l'OIT engagées dans les lieux d'affectation hors siège. En outre, lorsque le franc suisse est fort, le pourcentage des dépenses en francs suisses augmente en conséquence.

118. ***La commission recommande à la Conférence d'adopter cette résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Annexes

119. Le projet de barème des contributions pour l'année 2004 est joint au présent rapport (annexe I).

120. Un tableau présentant un résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2004-05 est joint au présent rapport (annexe II) ainsi qu'un résumé du budget des dépenses proposé pour 2004-05 par ligne de crédit (annexe III).

121. Un état des contributions dues par chaque Etat Membre pour 2004 est également joint au présent rapport (annexe IV).

Genève, le 11 juin 2003.

(*Signé*) J.-J. Elmiger,
Président et rapporteur.

Résolutions soumises à la Conférence

Résolution concernant le traitement des excédents – Amendements au Règlement financier

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Reconnaissant qu'il faut modifier le Règlement financier pour garantir que les excédents seront traités de manière appropriée,

Décide d'apporter les modifications suivantes au Règlement financier:

(Les ajouts sont indiqués en caractères gras; les suppressions entre crochets.)

Article 11

…

9. Le Directeur général virera l'excédent, du type indiqué à l'article 18.3, sur un Compte de programmes spéciaux qui sera utilisé, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, pour financer des activités hautement prioritaires d'une durée limitée pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans le budget adopté par la Conférence et qui n'entraîneront aucune demande de financement supplémentaire ultérieur.

Article 18

1. (Pas de changement.)

2. Tout excédent **résultant d'une sous-utilisation des crédits du budget approuvé ou modifié,** exprimé en francs suisses, calculé en utilisant le taux de change budgétaire applicable durant cet exercice, servira à abaisser les contributions des Membres de l'Organisation, selon la procédure suivante: pour les Membres qui auront payé leur contribution normale dans l'exercice au cours duquel s'est produit l'excédent, leur part de l'excédent sera défalquée de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant; pour les autres Membres, leur part de l'excédent ne sera portée à leur crédit qu'au moment où ils auront versé leur contribution pour l'exercice au cours duquel s'est produit l'excédent; une fois ce versement effectué, leur part dudit excédent sera défalquée de leur contribution fixée pour la première année du premier exercice pour lequel un budget sera adopté après ledit versement.

3. Tout excédent résultant uniquement du recouvrement de contributions en sus du niveau du budget tel qu'adopté par la Conférence internationale du Travail ou tel que modifié ultérieurement par le Conseil d'administration, après déduction des remboursements éventuels au Fonds de roulement ou de tout autre emprunt, sera viré au Compte de programmes spéciaux, visé à l'article 11.9.

Résolution concernant les propositions de dons de terrain des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Autorise le Conseil d'administration, en vertu du paragraphe 1 de l'article 12 du Règlement financier, à accepter, s'il le juge approprié après avoir examiné de façon approfondie chaque proposition, les terrains généreusement offerts par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie, pour la construction de locaux destinés à abriter les bureaux de l'OIT à Santiago et à Dar es-Salaam respectivement.

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler les mandats de MM. James K. Hugessen (Canada) et Seydou Ba (Sénégal) pour une durée de trois ans et celui de Mme Flerida Ruth P. Romero (Philippines) pour une durée de deux ans;

Exprime sa reconnaissance à Mme Hildegard Rondón de Sansó pour les services qu'elle a rendus au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail au cours de ces trois dernières années.

Résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide que, conformément à la pratique établie, qui consiste à aligner les taux de contribution des Etats Membres au budget de l'OIT sur leurs taux de contribution au budget des Nations Unies, la contribution de Vanuatu au budget de l'OIT pour la période où il a été Membre de l'Organisation en 2003 soit calculée sur la base d'un taux annuel de 0,001 pour cent.

Résolution concernant le barème des contributions au budget pour l'exercice 2004

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Notant l'ajustement sans précédent apporté en décembre 2002 par l'Assemblée générale des Nations Unies au barème des quotes-parts pour 2003, décide, à titre exceptionnel et sans vouloir établir un précédent:

a) conformément au paragraphe 2) de l'article 9 du Règlement financier, d'adopter le barème des contributions pour 2004, sur la base du barème adopté par l'Assemblée générale en décembre 2000 tel qu'indiqué à la colonne 2 de l'annexe au présent document; et

b) en dérogation au chapitre V du Règlement financier, de prélever sur le Fonds de roulement une somme équivalant à 0,008 pour cent de la moitié du budget des recettes pour la période biennale 2004-05 pour financer la contribution due par l'Afghanistan pour 2004, et une somme équivalant à 0,175 pour cent de la moitié du budget des recettes pour la période biennale 2004-05 pour financer la contribution due par l'Argentine pour 2004; et

c) de rembourser ces sommes au Fonds de roulement au moyen des excédents temporaires des recettes par rapport aux dépenses tels que définis au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier, qui viendraient à se dégager.

Résolution concernant l'adoption des propositions de programme et de budget pour 2004-05 et la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 69e exercice prenant fin le 31 décembre 2005, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant à 529 590 000 dollars E.-U., et le budget des recettes s'élevant à 529 590 000 dollars E.-U., soit, au taux de change budgétaire de 1,34 franc suisse pour 1 dollar E.-U., à une somme de 709 650 600 francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Annexe I

Barème des contributions

	Etat	OIT Barème des contributions 2003 Colonne 1 %	OIT Projet de barème des contributions 2004 (1) Colonne 2 %
1	Afghanistan	0,00900	0,00900
2	Afrique du Sud	0,40200	0,40200
3	Albanie	0,00300	0,00300
4	Algérie	0,06900	0,06900
5	Allemagne	9,62000	9,62000
6	Angola	0,00200	0,00200
7	Antigua-et-Barbuda	0,00200	0,00200
8	Arabie saoudite	0,54600	0,54500
9	Argentine	1,13100	1,13100
10	Arménie	0,00200	0,00200
11	Australie	1,60200	1,60200
12	Autriche	0,93200	0,93200
13	Azerbaïdjan	0,00400	0,00400
14	Bahamas	0,01200	0,01200
15	Bahreïn	0,01800	0,01800
16	Bangladesh	0,01000	0,01000
17	Barbade	0,00900	0,00900
18	Bélarus	0,01900	0,01900
19	Belgique	1,11200	1,11200
20	Belize	0,00100	0,00100
21	Bénin	0,00200	0,00200
22	Bolivie	0,00800	0,00800
23	Bosnie-Herzégovine	0,00400	0,00400
24	Botswana	0,01000	0,01000
25	Brésil	2,35300	2,35300
26	Bulgarie	0,01300	0,01300
27	Burkina Faso	0,00200	0,00200
28	Burundi	0,00100	0,00100
29	Cambodge	0,00200	0,00200
30	Cameroun	0,00900	0,00900
31	Canada	2,51900	2,51900
32	Cap-Vert	0,00100	0,00100
33	Chili	0,20900	0,20900
34	Chine	1,50900	1,50900
35	Chypre	0,03700	0,03700
36	Colombie	0,19800	0,19800
37	Comores	0,00100	0,00100
38	Congo	0,00100	0,00100
39	Corée, République de	1,82300	1,82300
40	Costa Rica	0,01900	0,01900
41	Côte d'Ivoire	0,00900	0,00900
42	Croatie	0,03800	0,03800

Etat	OIT Barème des contributions 2003 Colonne 1 %	OIT Projet de barème des contributions 2004 (1) Colonne 2 %
43 Cuba	0,02900	0,02900
44 Danemark	0,73800	0,73800
45 Djibouti	0,00100	0,00100
46 Dominique	0,00100	0,00100
47 Egypte	0,08000	0,08000
48 El Salvador	0,01800	0,01800
49 Emirats arabes unis	0,19900	0,19900
50 Equateur	0,02400	0,02400
51 Erythrée	0,00100	0,00100
52 Espagne	2,48034	2,48034
53 Estonie	0,01000	0,01000
54 Etats-Unis	22,00000	22,00000
55 Ethiopie	0,00400	0,00400
56 Ex-République yougoslave de Macédoine	0,00600	0,00600
57 Fidji (les)	0,00400	0,00400
58 Finlande	0,51400	0,51400
59 France	6,36700	6,36700
60 Gabon	0,01400	0,01400
61 Gambie	0,00100	0,00100
62 Géorgie	0,00500	0,00500
63 Ghana	0,00500	0,00500
64 Grèce	0,53100	0,53100
65 Grenade	0,00100	0,00100
66 Guatemala	0,02600	0,02600
67 Guinée	0,00300	0,00300
68 Guinée équatoriale	0,00100	0,00100
69 Guinée-Bissau	0,00100	0,00100
70 Guyana	0,00100	0,00100
71 Haïti	0,00200	0,00200
72 Honduras	0,00500	0,00500
73 Hongrie	0,11800	0,11800
74 Iles Salomon	0,00100	0,00100
75 Inde	0,33600	0,33600
76 Indonésie	0,19700	0,19700
77 Iran, République islamique d'	0,26800	0,26800
78 Iraq	0,13400	0,13400
79 Irlande	0,29000	0,29000
80 Islande	0,03200	0,03200
81 Israël	0,40900	0,40900
82 Italie	4,98753	4,98753
83 Jamahiriya arabe libyenne	0,06600	0,06600
84 Jamaïque	0,00400	0,00400
85 Japon	19,21804	19,21804
86 Jordanie	0,00800	0,00800
87 Kazakhstan	0,02700	0,02700
88 Kenya	0,00800	0,00800
89 Kirghizistan	0,00100	0,00100
90 Kiribati	0,00100	0,00100

Etat	OIT Barème des contributions 2003 Colonne 1 %	OIT Projet de barème des contributions 2004 (1) Colonne 2 %
91 Koweït	0,14500	0,14500
92 Lesotho	0,00100	0,00100
93 Lettonie	0,01000	0,01000
94 Liban	0,01200	0,01200
95 Libéria	0,00100	0,00100
96 Lituanie	0,01700	0,01700
97 Luxembourg	0,07900	0,07900
98 Madagascar	0,00300	0,00300
99 Malaisie	0,23100	0,23100
100 Malawi	0,00200	0,00200
101 Mali	0,00200	0,00200
102 Malte	0,01500	0,01500
103 Maroc	0,04300	0,04300
104 Maurice	0,01100	0,01100
105 Mauritanie	0,00100	0,00100
106 Mexique	1,06900	1,06900
107 Moldova, République de	0,00200	0,00200
108 Mongolie	0,00100	0,00100
109 Mozambique	0,00100	0,00100
110 Myanmar	0,01000	0,01000
111 Namibie	0,00700	0,00700
112 Népal	0,00400	0,00400
113 Nicaragua	0,00100	0,00100
114 Niger	0,00100	0,00100
115 Nigéria	0,06700	0,06700
116 Norvège	0,63600	0,63600
117 Nouvelle-Zélande	0,23700	0,23700
118 Oman	0,06000	0,06000
119 Ouganda	0,00500	0,00500
120 Ouzbékistan	0,01100	0,01100
121 Pakistan	0,06000	0,06000
122 Panama	0,01800	0,01800
123 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00600	0,00600
124 Paraguay	0,01600	0,01600
125 Pays-Bas	1,71100	1,71100
126 Pérou	0,11600	0,11600
127 Philippines	0,09800	0,09800
128 Pologne	0,37200	0,37200
129 Portugal	0,45500	0,45500
130 Qatar	0,03300	0,03300
131 République arabe syrienne	0,07900	0,07900
132 République centrafricaine	0,00100	0,00100
133 République démocratique du Congo	0,00400	0,00400
134 République démocratique pop. lao	0,00100	0,00100
135 République dominicaine	0,02200	0,02200
136 République tchèque	0,20000	0,20000
137 Roumanie	0,05700	0,05700
138 Royaume-Uni	5,45100	5,45100

Etat	OIT Barème des contributions 2003 Colonne 1 %	OIT Projet de barème des contributions 2004 (1) Colonne 2 %
139 Russie, Fédération de	1,18200	1,18200
140 Rwanda	0,00100	0,00100
141 Sainte-Lucie	0,00200	0,00200
142 Saint-Kitts-et-Nevis	0,00100	0,00100
143 Saint-Marin	0,00200	0,00200
144 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00100	0,00100
145 Sao Tomé-et-Principe	0,00100	0,00100
146 Sénégal	0,00500	0,00500
147 Serbie-et-Monténégro	0,01900	0,01900
148 Seychelles	0,00200	0,00200
149 Sierra Leone	0,00100	0,00100
150 Singapour	0,38700	0,38700
151 Slovaquie	0,04200	0,04200
152 Slovénie	0,08000	0,08000
153 Somalie	0,00100	0,00100
154 Soudan	0,00600	0,00600
155 Sri Lanka	0,01600	0,01600
156 Suède	1,01109	1,01109
157 Suisse	1,25400	1,25400
158 Suriname	0,00200	0,00200
159 Swaziland	0,00200	0,00200
160 Tadjikistan	0,00100	0,00100
161 Tanzanie, République-Unie de	0,00400	0,00400
162 Tchad	0,00100	0,00100
163 Thaïlande	0,29000	0,29000
164 Togo	0,00100	0,00100
165 Trinité-et-Tobago	0,01600	0,01600
166 Tunisie	0,02900	0,02900
167 Turkménistan	0,00300	0,00300
168 Turquie	0,43300	0,43300
169 Ukraine	0,05200	0,05200
170 Uruguay	0,07900	0,07900
171 Vanuatu (2)	-	0,00100
172 Venezuela	0,20500	0,20500
173 Viet Nam	0,01600	0,01600
174 Yémen	0,00600	0,00600
175 Zambie	0,00200	0,00200
176 Zimbabwe	0,00800	0,00800
	100,00000	100,00000

(1) Sur la base du barème des contributions pour 2003 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2000 (Res#A/RES/55/5/B-F).
(2) Le Vanuatu est devenu Membre de l'Organisation le 22 mai 2003. La Commission des finances des représentants gouvernementaux de la Conférence internationale du Travail a formulé une recommandation séparée concernant le taux de contributions pour 2003 (Document C.F./D.6).

Annexe II

Résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2004-05

	Dépenses			Recettes			
	Budget 2002-03	Prévisions 2004-05		Budget 2002-03		Prévisions 2004-05	
	(en dollars E.-U.)	(en dollars E.-U.)		(en dollars E.-U.)	(en francs suisses)	(en dollars E.-U.)	(en francs suisses)
Partie I							
Budget courant	433 165 000	528 715 000	Contributions des Etats Membres	434 040 000	768 250 800	529 590 000	709 650 600
Partie II							
Dépenses imprévues	875 000	875 000					
Budget effectif de fonctionnement	434 040 000	529 590 000		434 040 000	768 250 800	529 590 000	709 650 600

Annexe III

Budget des dépenses proposé, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis)

Catégorie		Budget		Prévisions 2004-05 (en dollars constants de 2002-03)		Prévisions 2004-05 (recalculées) 1,77 à 1,34	
Partie I.	Budget courant						
A.	Organes directeurs		53 061 438		51 463 182		67 131 778
B.	Objectifs stratégiques		329 306 103		331 256 996		396 552 275
	1. Normes et principes et droit fondamentaux au travail	57 658 894		58 167 538		70 521 791	
	2. Emploi	105 171 484		105 234 284		125 496 063	
	3. Protection sociale	57 161 882		59 917 872		72 466 507	
	4. Dialogue social	109 313 843		107 937 302		128 067 914	
C.	Services de management		35 523 576		35 276 195		45 112 791
D.	Autres provisions budgétaires		18 949 160		18 843 904		24 459 087
	Ajustement pour mouvements de personnel		–3 675 277		–3 675 277		–4 540 931
	Total Partie I		433 165 000		433 165 000		528 715 000
Partie II.	Dépenses imprévues						
	Dépenses imprévues		875 000		875 000		875 000
Partie III.	Fonds de roulement						
	Fonds de roulement		–		–		–
	Total Parties I-III		434 040 000		434 040 000		529 590 000

Annexe IV

BUDGET DES RECETTES POUR 2004-2005
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2004
(En francs suisses)

	Etats Membres	Contribution fixée pour 2004		Crédits du fond de roulement	Crédits au titre de :													Contribution nette pour 2004
					2002 système d'incitation	1982 - 1983 Excédent de trésorerie	1990 - 91		1992 - 93		1994 - 95	1996 - 97	1998 - 99		2000 - 01		Total des Crédits	
		%	Montant				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	50% de la prime nette	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
1	Afghanistan	0,00900	31 934	28 386	-	-	-	-	-	-	272	89	742	225	193	304	30 211	1 723
2	Afrique du Sud	0,40200	1 426 398	-	274	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	274	1 426 124
3	Albanie	0,00300	10 645	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 645
4	Algérie	0,06900	244 829	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	244 829
5	Allemagne	9,62000	34 134 194	-	3 141	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 141	34 131 053
6	Angola	0,00200	7 097	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7 096
7	Antigua-et-Barbuda	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 097
8	Arabie saoudite	0,54500	1 933 798	-	353	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	353	1 933 445
9	Argentine	1,13100	4 013 074	620 944	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	620 944	3 392 130
10	Arménie	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 097
11	Australie	1,60200	5 684 301	-	1 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 150	5 683 151
12	Autriche	0,93200	3 306 972	-	656	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	656	3 306 316
13	Azerbaïdjan	0,00400	14 193	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 193
14	Bahamas	0,01200	42 579	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	42 571
15	Bahreïn	0,01800	63 869	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	63 858
16	Bangladesh	0,01000	35 483	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	35 477
17	Barbade	0,00900	31 934	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	513	810	1 323	30 611
18	Bélarus	0,01900	67 417	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 593	5 670	9 263	58 154
19	Belgique	1,11200	3 945 657	-	783	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	783	3 944 874
20	Belize	0,00100	3 548	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3 547
21	Bénin	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128	202	330	6 767
22	Bolivie	0,00800	28 386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	449	709	1 158	27 228
23	Bosnie-Herzégovine	0,00400	14 193	-	-	-	-	-	108	291	1 090	100	856	260	289	456	3 450	10 743
24	Botswana	0,01000	35 483	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	35 478
25	Brésil	2,35300	8 349 039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 349 039
26	Bulgarie	0,01300	46 127	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	46 119

BUDGET DES RECETTES POUR 2004-2005
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2004
(En francs suisses)

	Etats Membres	Contribution fixée pour 2004		Crédits du fond de roulement	Crédits au titre de :													Contribution nette pour 2004
					2002 système d'incitation	1982 - 1983 Excédent de trésorerie	1990 - 91		1992 - 93		1994 - 95	1996 - 97	1998 - 99		2000 - 01		Total des Crédits	
		%	Montant				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	50% de la prime nette	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
27	Burkina Faso	0,00200	7 097	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7 096
28	Burundi	0,00100	3 548	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	101	166	3 382
29	Cambodge	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 097
30	Cameroun	0,00900	31 934	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	31 927
31	Canada	2,51900	8 938 049	-	1 826	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 826	8 936 223
32	Cap-Vert	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	93	249	-	-	-	-	-	-	342	3 206
33	Chili	0,20900	741 585	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	741 585
34	Chine	1,50900	5 354 314	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 354 314
35	Chypre	0,03700	131 285	-	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	131 259
36	Colombie	0,19800	702 554	-	115	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115	702 439
37	Comores	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
38	Congo	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	742	225	193	304	1 464	2 084
39	Corée, République de	1,82300	6 468 465	-	64	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	6 468 401
40	Costa Rica	0,01900	67 417	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	67 403
41	Côte d'Ivoire	0,00900	31 934	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	577	911	1 493	30 441
42	Croatie	0,03800	134 834	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 860	2 936	4 800	130 034
43	Cuba	0,02900	102 899	-	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 540	2 430	3 989	98 910
44	Danemark	0,73800	2 618 611	-	533	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	533	2 618 078
45	Djibouti	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
46	Dominique	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	101	165	3 383
47	Egypte	0,08000	283 860	-	55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55	283 805
48	El Salvador	0,01800	63 869	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	63 859
49	Emirats arabes unis	0,19900	706 102	-	110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110	705 992
50	Equateur	0,02400	85 158	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 282	692	1 283	2 025	6 282	78 876
51	Erythrée	0,00100	3 548	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3 547
52	Espagne	2,48034	8 800 874	-	1 541	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 541	8 799 333
53	Estonie	0,01000	35 483	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	35 477
54	Etats-Unis	22,00000	78 061 566	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 603 795	2 531 223	4 135 018	73 926 548
55	Ethiopie	0,00400	14 193	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	14 190
56	Ex-République youg.de Macédoine	0,00600	21 290	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 290
57	Fidji (les)	0,00400	14 193	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 193

BUDGET DES RECETTES POUR 2004-2005
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2004
(En francs suisses)

	Etats Membres	Contribution fixée pour 2004		Crédits du fond de roulement	Crédits au titre de :													Contribution nette pour 2004
					2002 système d'incitation	1982 - 1983 Excédent de trésorerie	1990 - 91		1992 - 93		1994 - 95	1996 - 97	1998 - 99		2000 - 01		Total des Crédits	
		%	Montant				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	50% de la prime nette	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
58	Finlande	0,51400	1 823 802	-	369	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	369	1 823 433
59	France	6,36700	22 591 727	-	4 241	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 241	22 587 486
60	Gabon	0,01400	49 675	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	962	1 519	2 481	47 194
61	Gambie	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
62	Géorgie	0,00500	17 741	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 741
63	Ghana	0,00500	17 741	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 741
64	Grèce	0,53100	1 884 122	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 197	35 032	57 229	1 826 893
65	Grenade	0,00100	3 548	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3 547
66	Guatemala	0,02600	92 255	-	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	92 240
67	Guinée	0,00300	10 645	-	-	-	-	-	-	-	-	89	742	225	193	304	1 553	9 092
68	Guinée équatoriale	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	93	249	272	89	628	190	64	101	1 686	1 862
69	Guinée-Bissau	0,00100	3 548	-	-	-	535	705	-	-	-	-	-	-	-	-	1 240	2 308
70	Guyana	0,00100	3 548	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3 547
71	Haïti	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 097
72	Honduras	0,00500	17 741	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	17 739
73	Hongrie	0,11800	418 694	-	86	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	86	418 608
74	Iles Salomon	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
75	Inde	0,33600	1 192 213	-	243	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	243	1 191 970
76	Indonésie	0,19700	699 006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 868	18 731	30 599	668 407
77	Iran, République islamique d'	0,26800	950 932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 947	10 904	10 136	15 997	72 984	877 948
78	Iraq	0,13400	475 466	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	475 466
79	Irlande	0,29000	1 028 993	-	115	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115	1 028 878
80	Islande	0,03200	113 544	-	23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	113 521
81	Israël	0,40900	1 451 235	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 235	10 385	-	-	44 620	1 406 615
82	Italie	4,98753	17 697 018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 697 018
83	Jamahiriya arabe libyenne	0,06600	234 185	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	234 185
84	Jamaïque	0,00400	14 193	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	14 190
85	Japon	19,21804	68 190 468	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68 190 468
86	Jordanie	0,00800	28 386	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	28 382
87	Kazakhstan	0,02700	95 803	-	-	-	-	-	955	2 569	-	-	-	-	3 015	4 759	11 298	84 505
88	Kenya	0,00800	28 386	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	28 381

BUDGET DES RECETTES POUR 2004-2005
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2004
(En francs suisses)

	Etats Membres	Contribution fixée pour 2004		Crédits du fond de roulement	Crédits au titre de :													Contribution nette pour 2004
					2002 système d'incitation	1982 - 1983 Excédent de trésorerie	1990 - 91		1992 - 93		1994 - 95	1996 - 97	1998 - 99		2000 - 01		Total des Crédits	
		%	Montant				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	50% de la prime nette	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
89	Kirghizistan	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
90	Kiribati	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61	97	158	3 390
91	Koweït	0,14500	514 497	-	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	514 397
92	Lesotho	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128	202	330	3 218
93	Lettonie	0,01000	35 483	-	7	-	-	-	-	-	3 541	-	-	-	-	-	3 548	31 935
94	Liban	0,01200	42 579	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 026	1 620	2 647	39 932
95	Libéria	0,00100	3 548	-	-	-	535	705	-	-	-	-	-	-	128	202	1 570	1 978
96	Lituanie	0,01700	60 320	-	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	60 308
97	Luxembourg	0,07900	280 312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	280 312
98	Madagascar	0,00300	10 645	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193	304	497	10 148
99	Malaisie	0,23100	819 646	-	162	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	162	819 484
100	Malawi	0,00200	7 097	-	1	-	-	-	-	-	-	-	685	208	128	202	1 224	5 873
101	Mali	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 097
102	Malte	0,01500	53 224	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	53 213
103	Maroc	0,04300	152 575	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152 575
104	Maurice	0,01100	39 031	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	39 023
105	Mauritanie	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	628	190	64	101	983	2 565
106	Mexique	1,06900	3 793 082	-	241	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241	3 792 841
107	Moldova, République de	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 097
108	Mongolie	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
109	Mozambique	0,00100	3 548	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	101	166	3 382
110	Myanmar	0,01000	35 483	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 483
111	Namibie	0,00700	24 838	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	24 833
112	Népal	0,00400	14 193	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 193
113	Nicaragua	0,00100	3 548	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3 547
114	Niger	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
115	Nigéria	0,06700	237 733	-	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	237 699
116	Norvège	0,63600	2 256 689	-	435	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	435	2 256 254
117	Nouvelle-Zélande	0,23700	840 936	-	158	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	158	840 778
118	Oman	0,06000	212 895	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 208	5 062	8 279	204 616
119	Ouganda	0,00500	17 741	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	17 737

BUDGET DES RECETTES POUR 2004-2005
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2004
(En francs suisses)

	Etats Membres	Contribution fixée pour 2004		Crédits du fond de roulement	Crédits au titre de :													Contribution nette pour 2004
					2002 système d'incitation	1982 - 1983 Excédent de trésorerie	1990 - 91		1992 - 93		1994 - 95	1996 - 97	1998 - 99		2000 - 01		Total des Crédits	
		%	Montant				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	50% de la prime nette	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
120	Ouzbékistan	0,01100	39 031	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 031
121	Pakistan	0,06000	212 895	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 721	5 872	9 593	203 302
122	Panama	0,01800	63 869	-	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	63 856
123	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00600	21 290	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 290
124	Paraguay	0,01600	56 772	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56 772
125	Pays-Bas	1,71100	6 071 061	-	1 195	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 195	6 069 866
126	Pérou	0,11600	411 597	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	411 597
127	Philippines	0,09800	347 729	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 132	8 100	13 232	334 497
128	Pologne	0,37200	1 319 950	-	218	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218	1 319 732
129	Portugal	0,45500	1 614 455	-	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 200	42 930	70 146	1 544 309
130	Qatar	0,03300	117 092	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	117 072
131	République arabe syrienne	0,07900	280 312	-	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46	280 266
132	République centrafricaine	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
133	République démocratique du Congo	0,00400	14 193	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	14 191
134	République démocratique pop. lao	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	89	-	-	-	-	89	3 459
135	République dominicaine	0,02200	78 062	-	14	-	1 606	2 113	232	623	545	89	-	-	-	-	5 222	72 840
136	République tchèque	0,20000	709 651	-	116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	116	709 535
137	Roumanie	0,05700	202 250	-	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38	202 212
138	Royaume-Uni	5,45100	19 341 527	-	750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	750	19 340 777
139	Russie, Fédération de	1,18200	4 194 035	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 194 035
140	Rwanda	0,00100	3 548	-	1	-	-	-	-	-	-	-	628	190	64	101	984	2 564
141	Sainte-Lucie	0,00200	7 097	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7 096
142	Saint-Kitts-et-Nevis	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	101	165	3 383
143	Saint-Marin	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 097
144	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	101	165	3 383
145	Sao Tomé-et-Principe	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
146	Sénégal	0,00500	17 741	-	1	-	-	-	-	-	-	-	913	277	385	608	2 184	15 557
147	Serbie-et-Monténégro	0,01900	67 417	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	728	1 149	1 878	65 539
148	Seychelles	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 097
149	Sierra Leone	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
150	Singapour	0,38700	1 373 174	-	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	1 373 148

BUDGET DES RECETTES POUR 2004-2005
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2004
(En francs suisses)

	Etats Membres	Contribution fixée pour 2004		Crédits du fond de roulement	Crédits au titre de :													Contribution nette pour 2004
					2002 système d'incitation	1982 - 1983 Excédent de trésorerie	1990 - 91		1992 - 93		1994 - 95	1996 - 97	1998 - 99		2000 - 01		Total des Crédits	
		%	Montant				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	50% de la prime nette	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie	50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
151	Slovaquie	0,04200	149 027	-	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30	148 997
152	Slovénie	0,08000	283 860	-	54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	283 806
153	Somalie	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
154	Soudan	0,00600	21 290	-	-	-	-	-	-	-	-	-	970	294	-	-	1 264	20 026
155	Sri Lanka	0,01600	56 772	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	56 763
156	Suède	1,01109	3 587 603	-	702	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	702	3 586 901
157	Suisse	1,25400	4 449 509	-	891	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	891	4 448 618
158	Suriname	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	799	242	-	-	1 041	6 056
159	Swaziland	0,00200	7 097	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7 096
160	Tadjikistan	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	23	61	-	-	-	-	-	-	84	3 464
161	Tanzanie, République-Unie de	0,00400	14 193	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 193
162	Tchad	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	272	89	-	-	64	101	526	3 022
163	Thaïlande	0,29000	1 028 993	-	180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180	1 028 813
164	Togo	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
165	Trinité-et-Tobago	0,01600	56 772	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	56 762
166	Tunisie	0,02900	102 899	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102 899
167	Turkménistan	0,00300	10 645	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 645
168	Turquie	0,43300	1 536 394	-	167	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	167	1 536 227
169	Ukraine	0,05200	184 509	-	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	184 472
170	Uruguay	0,07900	280 312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 015	4 759	7 774	272 538
171	Vanuatu	0,00100	3 548	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 548
172	Venezuela	0,20500	727 392	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	727 392
173	Viet Nam	0,01600	56 772	-	-	1 654	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 654	55 118
174	Yémen	0,00600	21 290	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 290
175	Zambie	0,00200	7 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	685	208	-	-	893	6 204
176	Zimbabwe	0,00800	28 386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28 386
	TOTAL	**100,00000**	**354 825 300**	**649 330**	**21 575**	**1 654**	**2 676**	**3 523**	**1 504**	**4 042**	**5 992**	**634**	**81 482**	**24 715**	**1 708 413**	**2 696 338**	**5 201 878**	**349 623 422**

TABLE DES MATIÈRES

Page

Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget et autres questions financières

Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux 1

Résolutions soumises à la Conférence 26